

RAPPORT 2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Ville de Créteil

ÉDITO





Laurent Cathala
Maire de Créteil

Le développement durable, c'est le souci de mieux vivre dès à présent dans une démarche éthique et responsable, et c'est adapter nos modes de vie, de production et de consommation pour préserver les ressources naturelles, la biodiversité et enrayer la progression des dérèglements climatiques. Pionnière en matière d'écologie urbaine, la ville de Créteil multiplie depuis des décennies ses efforts au travers d'actions fortes, exemplaires et innovantes, avec toujours le souci de concilier les objectifs écologiques de long terme avec la solidarité au quotidien de nos politiques sociales.

Ces ambitions sont partagées par les nombreux acteurs qui œuvrent aux côtés de la Municipalité : Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA), Créteil Habitat Semic, le tissu économique et associatif, les conseils de quartier et les habitants contribuent tous à la construction d'un avenir responsable. C'est ensemble, dans la concertation, que nous poursuivons notre stratégie de transition économique, écologique et durable, pour préserver notre environnement et construire notre avenir tout en améliorant notre qualité de vie.

Cela passe tout d'abord par un cadre de vie apaisé, encourageant les mobilités douces et laissant la place à la nature. Vous pourrez découvrir dans ce rapport nos efforts pour préserver la biodiversité et rendre notre ville plus belle, plus verte et plus fleurie, ce qui nous a valu de conserver le label 4 Fleurs pour la 38^e année consécutive, mais aussi de recevoir le prix spécial de la Stratégie d'aménagement paysager. Nous avons aussi encouragé la transition vers une mobilité durable, notamment par le développement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Notre stratégie de transition énergétique a vu son importance renforcée par la crise due à l'augmentation des prix de l'énergie. Les efforts engagés pour réduire la consommation d'énergie et accroître l'utilisation d'énergies renouvelables dans le réseau de chauffage urbain nous ont permis de limiter les effets de cette augmentation pour les Cristoliennes et les Cristoliens. La Municipalité a également répondu à cette crise en amplifiant ses efforts de solidarité à travers des aides spécifiques et une action renforcée du CCAS, afin de protéger les citoyens les plus vulnérables.

La lecture de ce rapport de développement durable vous permettra également de mesurer les progrès réalisés dans les projets d'aménagement de la ville, dont la rénovation urbaine du Mont-Mesly, et de vous informer sur les initiatives récentes comme la création de la mutuelle communale, qui offre à tous les habitants la possibilité de bénéficier d'une complémentaire de santé de qualité à un prix accessible, grâce notamment à des aides proposées par le CCAS.

La ville de Créteil continue d'innover, de manière concrète, avec pragmatisme et souci de solidarité, pour faire face aux enjeux climatiques et encourager la transition vers un mode de vie respectueux de notre avenir comme de notre qualité de vie présente.

SOMMAIRE



| | | |
|----|--|------|
| | Les informations clés | P.4 |
| | Le plan d'action communal sur l'énergie | P.6 |
| 01 | Agir en faveur d'une ville durable | P.10 |
| | A. La réduction de l'impact environnemental et énergétique | |
| | B. Le développement d'un modèle urbain responsable | |
| | C. L'accélération d'une mobilité diversifiée | |
| 02 | Préserver la biodiversité, les milieux et les ressources naturelles | P.24 |
| | A. La protection de la biodiversité | |
| | B. La gestion du patrimoine arboré et des espaces verts | |
| | C. La promotion de la nature en ville | |
| | D. La gestion de la ressource eau | |
| 03 | Développer des modes de consommation et de production responsables | P.32 |
| | A. L'éducation et la sensibilisation au développement durable | |
| | B. La promotion de modes d'alimentation responsables | |
| | C. Les démarches de transition vers une économie circulaire | |
| 04 | Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les générations | P.42 |
| | A. La réduction des précarités et l'accompagnement des plus fragiles | |
| | B. La prise en compte solidaire et inclusive des besoins de chacun | |
| 05 | Permettre l'épanouissement et la satisfaction des besoins essentiels | P.50 |
| | A. Les démarches pour un accès à la santé et au logement pour tous | |
| | B. La promotion de la culture | |
| | C. La pratique sportive à tous les niveaux | |
| | D. La participation citoyenne autour du développement durable | |
| 06 | Renforcer l'exemplarité des activités internes de la collectivité | P.56 |
| | A. La gestion des consommations énergétiques des bâtiments | |
| | B. Les mobilités et les déplacements professionnels | |
| | C. La maîtrise des consommables et la valorisation des déchets | |
| | D. La commande publique responsable | |
| | E. La gestion des ressources humaines | |
| | Les engagements budgétaires en faveur du développement durable pour 2023 | P.66 |

LES INFORMATIONS CLÉS

La nature en ville



Ville labellisée 4 Fleurs depuis 1984 au concours des villes et Villages fleuris et lauréate du Prix de la stratégie d'aménagement paysager en 2022

164

jardins familiaux dont 30 nouveaux installés sur l'Île Brise-Pain en 2022

43

cours d'école auditées pour évaluer l'impact des îlots de chaleur urbains

26 000

arbres dans le patrimoine arboré

Les mobilités durables



31

stations de recharge pour véhicules électriques déployées entre 2022 et 2023

30

Créations de zones 30 autour des 48 écoles de la ville pour la pacification des circulations

167

agents municipaux bénéficiaires du forfait mobilités durables en 2022

L'énergie et la sobriété



40 505

équivalents logements raccordés au réseau de chauffage urbain

30 %

des points lumineux du réseau d'éclairage public remplacés par des LED depuis 2016

72,23 %

d'énergie renouvelable et de récupération dans le mix énergétique du réseau de chaleur urbain

18

référents sobriété au sein des services municipaux pour sensibiliser et identifier les gaspillages énergétiques

20

mesures concrètes adoptées en octobre 2022 dans le cadre du plan d'action communal sur l'énergie

2

référents énergie au CCAS pour accompagner les Cristoliens confrontés à la précarité énergétique

1 218

bénéficiaires de la mutuelle communale dont 53 % ne disposaient préalablement d'aucune couverture santé

663

bénéficiaires du FSH énergie et 65 aides ciblées pour l'énergie accordées

336

seniors bénéficiaires de l'aide à domicile du CCAS



1 794 kg

de déchets alimentaires collectés et valorisés au sein des 2 restaurants administratifs de la ville

21,63 %

des biens de fourniture issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées



258

conseillères et conseillers au sein des 10 conseils de quartier

500 000 €

dédiés à la première édition du « budget participatif »

250

propositions citoyennes et

15

projets lauréats qui seront mis en œuvre en 2023



LE PLAN D'ACTION COMMUNAL SUR L'ÉNERGIE

La transition énergétique est, depuis de nombreuses années, au cœur des préoccupations de la ville de Créteil. En effet, consciente que les questions énergétiques constituent un enjeu majeur d'indépendance pour un territoire et sa population, notre commune a construit année après année une véritable stratégie ambitieuse et protectrice pour notre territoire.

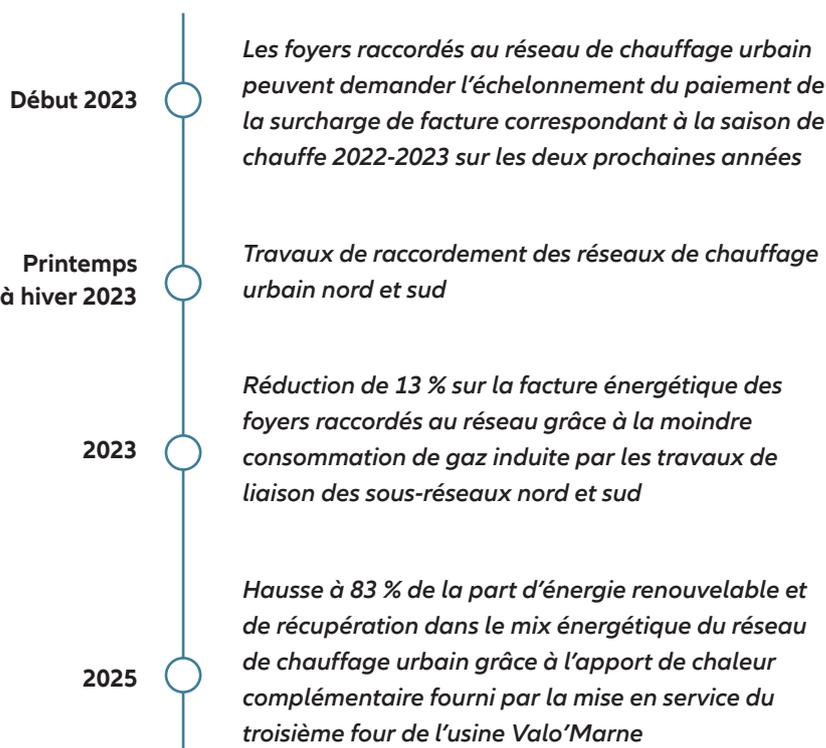
Dans un contexte marqué par le renchérissement des prix de l'énergie, et pour atténuer les conséquences directes de cette crise qu'auraient à subir les Cristoliens et les Cristoliennes dans leur quotidien, la Ville a adopté un plan d'action communal sur l'énergie en octobre 2022. Structuré autour de 4 axes forts d'intervention, ce plan apporte une réponse immédiate aux ménages cristoliens fragilisés par cette crise et engage des mesures de sobriété pour réduire nos consommations énergétiques. Il permet également d'engager des investissements massifs sur le réseau de chauffage urbain et le patrimoine municipal pour continuer de construire l'avenir et la transition énergétique de notre commune.

Axe 1

La production d'énergie locale à un prix accessible grâce au réseau de chauffage urbain

Créteil a fait le choix très tôt d'investir dans un réseau de chaleur urbain, géré par la Société de chauffage urbain de Créteil (SCUC) du groupe Dalkia, permettant de fournir en énergie l'équivalent de 40 505 logements (66 % de logements et 34 % d'équipements communaux). La Ville contribue à réduire les factures des usagers, avec une énergie moins chère que le gaz et un taux de TVA réduit à 5,5 %, compte tenu d'un mix énergétique comprenant plus de 72 % d'énergie renouvelable et de récupération en 2022.

Face à la crise de l'énergie et à la flambée des prix des énergies fossiles, la Ville a pris des mesures protectrices et vertueuses pour continuer de garantir le pouvoir d'achat des habitants raccordés et d'asseoir encore un peu plus l'indépendance énergétique du réseau. Dans ce contexte, il a été décidé, en lien avec la SCUC, de conclure un nouvel avenant au contrat de délégation de service public. Cet avenant prévoit un investissement structurant de 12 millions d'euros pour augmenter la part d'énergie renouvelable et de récupération dans le mix du réseau de chaleur et pour promouvoir un bouclier social complémentaire pour les clients du réseau.





Chaufferie rénovée de la rue Savar

Axe 2

La programmation de travaux d'économie d'énergie sur le patrimoine

La Ville est, depuis longtemps, mobilisée sur l'enjeu majeur que constitue l'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments. Elle a construit, à cet égard, une stratégie ambitieuse en vue d'améliorer la performance énergétique de son patrimoine et de celui de Créteil Habitat. Cette orientation a des impacts directs sur le quotidien des citoyens en réduisant progressivement les consommations énergétiques du territoire.

En effet, grâce à l'engagement de programmes de travaux d'économie d'énergie conséquents à la fois sur les bâtiments publics et sur le parc locatif social de Créteil Habitat, couplé au raccordement au réseau de chauffage urbain lorsque cela est possible, notre collectivité poursuit, avec ses partenaires, un double objectif : lutter contre le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et soutenir le pouvoir d'achat des locataires en maîtrisant mieux les consommations énergétiques.

À cet égard, sur le patrimoine communal, plusieurs opérations de rénovation énergétique ont été réalisées depuis 2016 (groupes scolaires Felix-Éboué et du Jeu de Paume, centre sportif Marie-Thérèse-Eyquem, piscine du Colombier, bâtiment Gounod...) mais également sur le réseau d'éclairage public. Ce dernier, géré depuis 2017 dans le cadre d'un marché de performance énergétique, a ainsi vu le remplacement, par une technologie à base de diodes électroluminescentes (LED), de plus de 3 100 lanternes par une technologie en LED, soit 30 % des points lumineux du réseau communal, ce qui a permis de réduire sa consommation énergétique de 31 % sur cinq ans. Si les actions entreprises ces dernières années ont déjà permis de constater 15 % d'économies d'énergie par rapport à 2010, la commune souhaite poursuivre sa stratégie et renforcer l'efficacité énergétique de son patrimoine.

Dans ce cadre, un audit énergétique sur 39 bâtiments de plus de 1000 m² a été effectué en 2021. Il a permis d'identifier les mesures d'efficacité énergétique les plus significatives, qui permettront de réduire de 40 % les consommations énergétiques de la commune d'ici à 2030. Pour mettre en œuvre ces mesures, la Ville a décidé de mobiliser, dès le budget 2023, une enveloppe budgétaire supplémentaire de 1 million d'euros par an dans son programme d'investissement. En 2023, de nouveaux audits énergétiques auront lieu notamment sur les bâtiments de l'hôtel de ville et du centre technique municipal. Concernant le réseau de l'éclairage public, l'objectif est également d'en accélérer la modernisation en portant l'enveloppe annuelle consacrée au remplacement des points lumineux par des LED à 750 000 euros, afin de viser 100 % de LED en 2033.

Par ailleurs, afin de diversifier les sources d'énergie dans le mix énergétique des bâtiments communaux, une étude de faisabilité sera lancée début 2023 afin d'étudier les potentialités de développement du photovoltaïque.



15 %

d'économies d'énergie par rapport à 2010 suite aux actions entreprises ces dernières années par la Ville



1 000 000 €

supplémentaire investi par an pour réduire les consommations des bâtiments de 40 % d'ici à 2030



750 000 €

investis par an dans le réseau d'éclairage public pour atteindre 100 % de LED en 2033



Axe 3

La réduction des consommations par une approche économe et maîtrisée de l'énergie

Dans le contexte de la crise énergétique et dans la continuité de l'approche économe et maîtrisée conduite par la Ville depuis plusieurs années, des mesures d'économie d'énergie ont été instaurées depuis octobre 2022 au sein des équipements municipaux afin de tendre vers plus de sobriété dans les pratiques quotidiennes des services.

Les mesures de sobriété adoptées par la Ville :

- ❖ Le maintien d'une température adaptée la journée, soit 19 °C dans les bureaux administratifs et dans les écoles, 20 °C dans les crèches et les RPA et 14 °C dans les gymnases
- ❖ Le démarrage de la saison de chauffe a été décalé d'un mois et prendra fin avant les vacances de Pâques sous réserve de l'absence de situation météorologique particulièrement rigoureuse
- ❖ L'amplitude de chauffe journalière des bâtiments administratifs a été réduite d'une heure
- ❖ L'extinction des façades extérieures de l'église de Créteil à partir de 1 h du matin et extinction des éclairages des terrains de football après la fin des activités associatives à 21 h
- ❖ Les illuminations de la ville lors des fêtes de fin d'année ont été limitées à un mois
- ❖ Le rappel des obligations d'extinction des lumières entre 1 h et 6 h du matin aux responsables des enseignes commerciales
- ❖ Une campagne de communication et de sensibilisation sur les écogestes a été initiée au sein des bâtiments administratifs, et un dispositif de « visite énergie » a été mis en place
- ❖ La création, au sein des services municipaux, d'un réseau de 18 référentes et référents sobriété capables de sensibiliser leurs collègues sur les questions liées à l'énergie

Si l'objectif poursuivi en la matière est de reconsidérer un certain nombre de nos usages et pratiques, la collectivité n'a pas souhaité prononcer des fermetures d'équipements, adapter les horaires d'ouverture des services ou réduire les pratiques, considérant que garantir, en période de crise, la continuité des services publics et des activités proposées est une mesure de justice sociale.

Axe 4

L'accompagnement social face au risque de précarité énergétique

Pour renforcer la mobilisation de la commune en faveur des ménages en situation de précarité énergétique, le CCAS de la ville a mis en place des rendez-vous individuels animés par deux référents énergie afin d'accompagner les ménages pour :



Échanger sur leurs difficultés rencontrées autour de l'énergie et les **orienter** vers les dispositifs financiers ou d'accompagnement appropriés



Aider à la constitution de dossiers de demande d'aides financières en cas de difficultés pour payer les factures d'énergie (chèque énergie de l'État, FSH énergie, aides ciblées du CCAS...)



Organiser des entretiens de prévention des coupures d'énergie avec les fournisseurs d'énergie en cas de situations d'impayés nécessitant d'engager des négociations ou de mettre en place des plans d'apurement



Sensibiliser au programme de visites énergie du Département, qui permet d'organiser des visites gratuites à domicile pour réaliser un état des lieux du logement et bénéficier de **conseils** sur les comportements à adopter afin de réduire les factures d'eau et d'énergie



Faire le lien avec les permanences info-énergie animées par l'agence de l'énergie du Val-de-Marne, qui ont lieu une à deux fois par mois à l'hôtel de ville

Par ailleurs, un guide a été conçu afin de recenser l'ensemble des aides ciblées énergie du CCAS ainsi que les dispositifs d'accompagnement à la réduction des consommations et à la rénovation énergétique. Enfin le budget annuel du CCAS consacré aux aides ciblées énergie sera porté à 50 000 euros en 2023 afin de renforcer la capacité de la ville à aider financièrement les usagers en situation de précarité énergétique.

01

AGIR EN FAVEUR

La lutte contre le réchauffement climatique et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre induites par les activités humaines constituent un défi dont les collectivités doivent se saisir à travers le déploiement de leurs politiques publiques, la gestion de leurs services et de leurs patrimoines.

Résolument engagée dans cette voie, la ville de Créteil poursuit, en lien avec ses partenaires, l'ambition de construire une ville durable au travers d'un développement urbain respectueux et équilibré et de la conduite de démarches exemplaires permettant de réduire l'impact environnemental et énergétique du territoire communal.



D'UNE VILLE DURABLE

A. La réduction de l'impact environnemental et énergétique

La Ville porte une attention toute particulière à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre au travers d'une consommation d'énergie maîtrisée, rendue possible par des interventions régulières sur le patrimoine bâti et les infrastructures municipales, mais également grâce au choix vertueux d'un mix énergétique dans le réseau de chauffage urbain, service qu'elle propose à de nombreux ménages cristoliens.

LES ACTIONS EXEMPLAIRES MENÉES SUR LE PATRIMOINE MUNICIPAL

Les opérations de travaux sur les bâtiments municipaux

Lauréate de l'appel à initiatives « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », lancé par l'État en 2014, la Ville a obtenu ces dernières années un accompagnement à hauteur d'un million d'euros lui permettant d'engager des actions concrètes et innovantes pour améliorer les performances énergétiques de son patrimoine bâti et de ses infrastructures.

Dans ce cadre, ont pu être menés depuis 2016 sur le patrimoine communal d'ambitieux travaux d'isolation thermique à la piscine du Colombier, au centre sportif Marie-Thérèse-Eyquem, aux groupes scolaires des Guiblets et Félix-Éboué ainsi que la rénovation de l'éclairage public des quartiers de l'Échat, du Palais et du Quai de la Croisette.

L'année 2022 a, quant à elle, permis de terminer la rénovation du groupe scolaire du Jeu de Paume par la reprise complète de l'étanchéité en toiture, opération qui permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie ; mais également plusieurs autres chantiers pour assurer l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, notamment par le remplacement de menuiseries (école maternelle de la Habette, groupe scolaire Heredia, école élémentaire Allezard, crèche Dolto, mini-crèche du Halage).



Rénovation de la crèche de la Habette

A été également engagée en 2022 la poursuite progressive du plan de rafraîchissement des établissements scolaires. En se fixant pour objectif d'aménager une pièce rafraîchie dans chaque équipement accueillant de jeunes enfants, il s'agit d'adapter le patrimoine de la ville aux conséquences du changement climatique, qui occasionnent de plus en plus fréquemment des périodes de forte chaleur. Après l'aménagement de 16 sites en 2020, l'année 2022 a vu se déployer une seconde phase de travaux qui a concerné principalement des écoles (groupes scolaires Allezard, Beuvin, Césaire, Chateaubriand, Habette, Le Cleac'h, Mendès France, Orville, Prévert, Sarrazins et Savignat).

La modernisation progressive du réseau d'éclairage public

Composé de 11 250 points lumineux, le réseau d'éclairage public de la ville fait, depuis plusieurs années, l'objet d'opérations visant à la rénovation de l'ensemble de ses installations,



417

lanternes LED supplémentaires installées

dans le cadre de son marché de performance énergétique avec la société Satelec. À cet effet, les anciens candélabres laissent progressivement la place à des diodes électroluminescentes (LED), beaucoup moins énergivores.

Le programme de remplacement des ampoules à ballon fluorescent contenant du mercure s'est ainsi poursuivi en 2022 avec la mise en place de 228 LED, principalement localisées dans les quartiers du Centre ancien, des Bardières et, de l'Échat et du Mont-Mesly. Aussi ce sont au total 417 LED qui ont été remplacées en 2022 sur le territoire communal, portant à 30 % la part de LED dans le réseau d'éclairage public. En parallèle, l'allumage et l'extinction de l'éclairage public sont, depuis plusieurs années déjà, réglés automatiquement grâce à des interrupteurs crépusculaires, et toutes les lanternes remplacées sont systématiquement équipées de drivers, ce qui permet d'abaisser la luminosité de 30 % pendant une partie de la nuit.

En 2022, les actions menées sur le réseau ont permis une réduction de la consommation électrique de 4,72 % par rapport à celle de 2021 (36,10 % depuis 2016) et d'éviter l'émission de 24,66 tonnes de gaz à effet de serre.

LE CHOIX DU CHAUFFAGE URBAIN ET D'UN MIX ÉNERGÉTIQUE VERTUEUX

Le réseau de chauffage urbain et les travaux d'optimisation menés

Le réseau de chauffage urbain, géré par la Société de chauffage urbain de Créteil (SCUC), du groupe Dalkia, à travers une délégation de service public, permet de fournir en chauffage et eau chaude sanitaire l'équivalent de 40 505 logements (66 % de logements et 34 % d'équipements).

● *Accroissement de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique*

Créteil a fait le choix très tôt d'investir massivement dans un réseau de chauffage urbain avec pour ambition de développer la part d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R) afin de diversifier les sources d'énergie et ainsi réduire la dépendance aux énergies fossiles.

Le mix énergétique du réseau de chauffage urbain est porté à 72,23 % d'EnR&R pour la saison de chauffe 2021-2022, grâce à la récupération de la chaleur issue de la géothermie, d'une pompe à chaleur et de celle produite par l'usine



Installation de LED dans le réseau d'éclairage public

d'incinération Valo'Marne. Cette stratégie de production d'énergie verte est rendue possible par la construction d'outils industriels de pointe, ce qui s'avère particulièrement efficace.

En effet, mis en service en 1988, le système de géothermie installé dans le Mont-Mesly est composé de deux puits, l'un d'exhaure et le second d'injection, et a fait l'objet de plusieurs séries d'opérations menées en 2010 et 2015 afin de permettre une meilleure valorisation de la ressource géothermale. Deux pompes à chaleur industrielle haute température, d'une puissance totale de 8 mégawatts (MW), ont également été installées en 2014 sur le site et ont été raccordées aux équipements existants. Cette configuration permet d'améliorer sensiblement la récupération de la chaleur issue de la géothermie, de maximiser le rendement des pompes et de valoriser, depuis sa mise en service, 53 060 mégawattheures (MWh) d'énergie renouvelable sur le réseau de chauffage urbain, soit 11 770 tonnes de CO₂ économisées.

Parallèlement, et en lien avec les travaux de modernisation de l'usine Valo'Marne, un troisième tube reliant cet équipement à la chaufferie du Palais a été créé, et ce afin d'alimenter le réseau de chaleur avec l'énergie produite par l'incinération des déchets et ainsi accroître encore plus la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique alimentant le réseau. Ce troisième tube permet

désormais d'injecter dans le réseau une quantité de chaleur passant de 119 000 MWh à 166 000 MWh et également de sécuriser cette liaison en cas de fuite sur un des trois tuyaux.

Enfin, pour faire face à la crise de l'énergie et réduire notre dépendance aux énergies fossiles, la Ville va entreprendre des travaux d'engorgement lors de la saison de chauffe 2022-2023 grâce à la prolongation pour cinq ans de la délégation du réseau de chauffage urbain avec la SCUC (avenant n° 15). Ces travaux, portés par le délégataire à hauteur de 8 millions d'euros, visent à permettre la liaison des sous-réseaux nord et sud de la ville et à porter ainsi la part d'énergie renouvelable et de récupération alimentant le réseau à 83 %, grâce à un apport de chaleur complémentaire fourni par l'usine Valo'Marne. Ainsi, avec la mise en service du troisième four en 2025, la consommation de gaz sera réduite de moitié.

● **Extension constante du réseau de chauffage urbain**

Après avoir mené, de 2014 à 2017, des travaux de rénovation du réseau dans le quartier du

Mont-Mesly puis réalisé le raccordement de l'hôpital Henri-Mondor en 2016, des travaux de maillage du réseau ont été entrepris en 2019 afin de sécuriser l'alimentation du secteur du parc Duvauchelle, qui accueille désormais la maison du handball, la société Valéo et deux complexes hôteliers. En 2021, le réseau a été étendu entre la chaufferie du quartier de la Croix des Mèches et du quartier du Grand Colombier, permettant de raccorder 1 250 équivalents logements.

De nouveaux projets d'extension du réseau de chauffage urbain sont en cours d'étude et ce pour accompagner les projets de développement. Ces projets concernent l'extension du réseau côté rue Marc-Seguin, qui permettra d'alimenter cinq bâtiments de logements majoritairement sociaux (une résidence étudiante de 494 chambres, une résidence étudiante du CROUS, le centre de formation AFPA et la résidence sociale ADEF), l'extension du réseau côté rue Gustave Eiffel pour desservir le nouveau quartier du Triangle de l'Échat et, enfin, l'extension dans le Centre ancien pour raccorder l'hôpital intercommunal (CHIC) et diverses résidences présentes aux abords du tracé.



72,23 %

d'énergie renouvelable et de récupération dans le mix énergétique du réseau de chauffage urbain



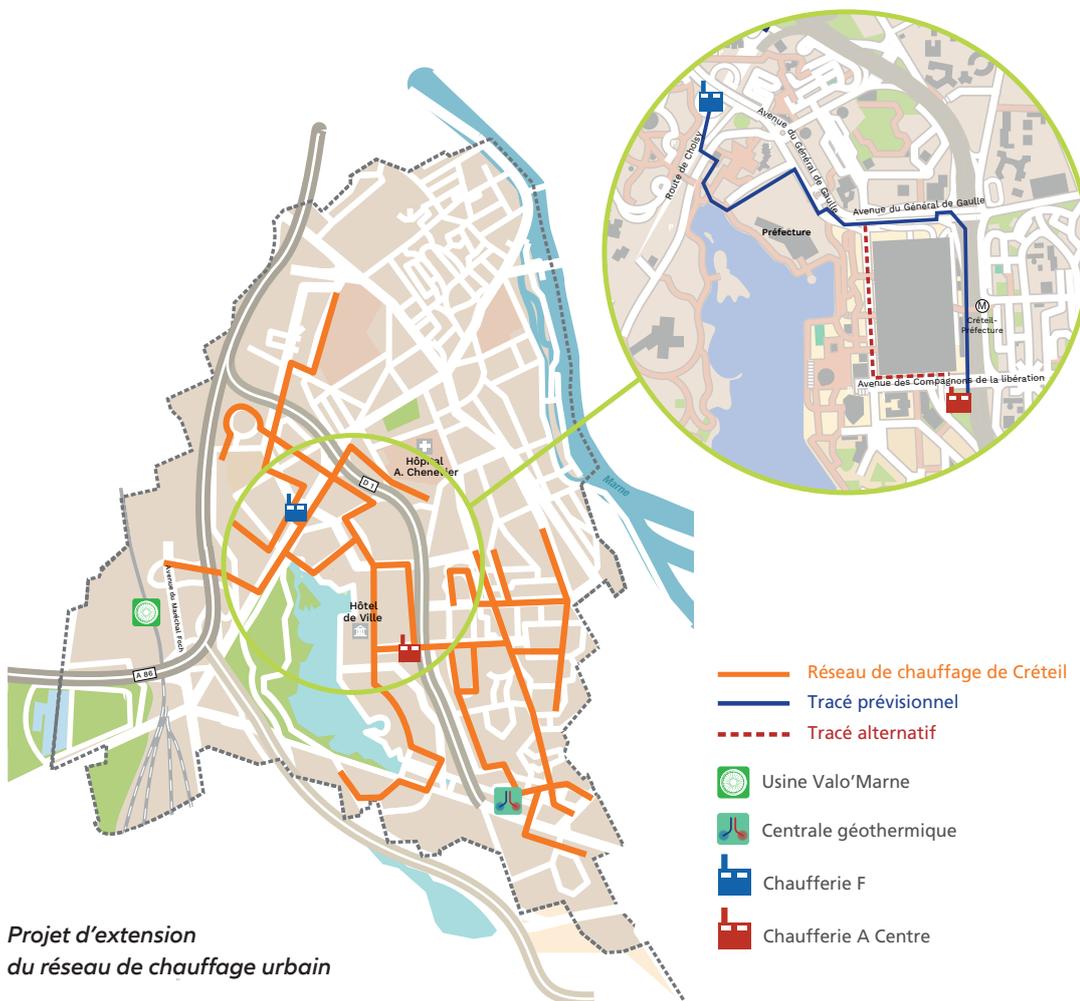
49,9 km

de longueur de réseau de chauffage urbain



40 505

équivalents logements raccordés au réseau de chauffage urbain



Projet d'extension du réseau de chauffage urbain



Usine de valorisation énergétique Valo'Marne

● **Bouclier tarifaire et mesures de pouvoir d'achat**

Avec le choix du chauffage urbain, Créteil contribue depuis plusieurs années à limiter les émissions de gaz à effet de serre de son territoire, mais aussi à réduire les factures des usagers, avec une énergie qui reste moins chère que le gaz et un taux de TVA réduite à 5,5 %, compte tenu d'un mix énergétique incluant plus de 50 % d'énergie renouvelable depuis le 1^{er} juillet 2014.

Malgré les performances du mix énergétique de notre réseau de chauffage urbain, et une dépendance réduite à la variabilité des prix du gaz, la crise de l'énergie sans précédent que connaît l'Europe depuis fin 2021 touche directement les concitoyens, qui voient leur pouvoir d'achat s'éroder.

Cette situation, qui fait peser le risque de fragiliser durablement les conditions d'existence d'une partie de la population, a conduit la commune, grâce à une avance du délégataire de 4 millions d'euros, à mettre en place deux mesures protectrices et vertueuses pour garantir le pouvoir d'achat des Cristoliens raccordés au réseau :

- Le bénéfice anticipé dès la saison de chauffe 2022-2023 de gains sur les factures – en moyenne une baisse de 13 % – qui seront permis, à terme, par la moindre consommation de gaz induite par les travaux de liaison des sous-réseaux à partir de 2025 ;
- L'échelonnement du paiement de la surcharge de facture correspondant à la saison de chauffe de 2021-2022 sur les deux prochaines années, qui pourra être sollicité sur demande.

L'extension de l'unité de valorisation énergétique Valo'Marne

Équipement structurant pour notre territoire, le centre de valorisation énergétique Valo'Marne va faire l'objet d'ici à 2024 d'un projet de modernisation majeur, en lien avec le Smitdumv (Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne), GPSEA et la Ville. Inscrit au sein du Smitdumv (Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne), de GPSEA, et récompensé par la Marianne d'or du développement durable en 2019, l'accompagnement de cette démarche ambitieuse lancée courant 2018 vise à faire de notre territoire une référence en matière d'économie circulaire et solidaire.

En effet, par un investissement privé de près d'un milliard d'euros sur vingt ans, Valo'Marne augmentera la capacité de valorisation de l'usine, réduisant ainsi l'enfouissement, et améliorant les performances écologiques et sanitaires de l'équipement conformément à la charte d'excellence environnementale et sociétale signée avec ses partenaires, dont GPSEA, début 2018. L'usine permettra ainsi à terme d'alimenter 70 000 équivalents logements en électricité verte et en chauffage propre, avec une TVA réduite compte tenu du recours au mix énergétique. Par ailleurs, un puits de carbone expérimental pour affiner le traitement des rejets de fumée grâce à des micro-algues, ainsi qu'une station de production et de distribution d'hydrogène à usage public complètent le projet.

En lien avec SUEZ et SIPeNR (filiale du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication - Sipperec), la station hydrogène permettra de développer la mobilité verte grâce à une production d'hydrogène vert par électrolyse de l'eau utilisant l'électricité issue de la combustion des déchets traités par l'unité Valo'Marne. La cible de production d'hydrogène sera de 1 tonne par jour, permettant ainsi d'alimenter plusieurs flottes de véhicules électriques à hydrogène comme les bennes des ordures ménagères du territoire ou des bus de la RATP.

À l'issue d'une concertation publique préalable et d'une enquête publique obligatoire portant sur le projet d'extension, le préfet du Val-de-Marne a signé en décembre 2020 un arrêté d'exploitation modificatif, ce qui a permis de lancer la phase opérationnelle de travaux en 2021.

B. Le développement d'un modèle urbain responsable

Depuis plusieurs années, Créteil a pour ambition d'être une ville exemplaire en matière de développement urbain durable. Au travers d'une consommation d'énergie maîtrisée, d'une rénovation énergétique des bâtiments, d'une offre significative de logements accessibles à tous, d'équipements publics et commerciaux à hauteur des besoins ou encore de la place donnée aux espaces verts et boisés, la Ville inscrit son modèle de développement urbain dans les enjeux du développement durable.

LA PROMOTION D'UN AMÉNAGEMENT DURABLE

Conformément au PCAET, la Ville s'est pleinement inscrite dans la démarche conduite par GPSEA qui vise à élaborer une charte d'aménagement et de construction durable et de la rendre opposable aux promoteurs, aménageurs et bailleurs sociaux dans le cadre du futur plan local d'urbanisme intercommunal.

Porteur de fortes exigences en matière environnementale, ce document formalisera le cadre d'intervention des opérations d'aménagement dans ses aspects économiques, sociaux et environnementaux aux stades de la conception (usages des habitants, aménités environnementales...), de la réalisation (qualité des matériaux, exemplarité environnementale...) et de l'évaluation (qualité du bâti, modularité, convertibilité...).

L'objectif est ainsi de tendre vers une labellisation systématique des projets d'aménagement et d'améliorer la qualité d'usage des bâtiments construits et des espaces publics en répondant mieux à l'évolution des pratiques résidentielles et professionnelles ainsi qu'aux besoins des usagers.

LES OPÉRATIONS D'AMÉNAGEMENT EXEMPLAIRES SUR LA COMMUNE

La rénovation urbaine du haut du Mont-Mesly

Le projet de renouvellement urbain du haut du Mont-Mesly, conventionné le 5 mars 2020 avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain (ANRU), est entré dans sa phase opérationnelle et proposera à terme une offre de 1 415 logements qui favorise la mixité sociale et qui s'inscrit dans une démarche écologique et énergétique. Pour avoir su placer la nature comme trait d'union entre les différents secteurs du quartier, ce projet a obtenu en 2022 le label « Quartier écologique et innovant », décerné par la région Île-de-France.

En 2022, la Ville a réceptionné les permis de construire des cinq premiers programmes de logements sur le secteur du Petit Bois. Les travaux de viabilisation des terrains ont été engagés à la fin de l'année 2022, et les premières livraisons de logements sont prévues pour la fin de l'année 2024.





● Une démarche de haute exigence environnementale

Pour garantir ces démarches, une étude de programmation a permis de définir des scénarios en vue d'arrêter en 2021 un programme définitif qui intègre toutes les cibles de la certification Haute Qualité environnementale. De plus, un cahier de prescriptions architecturales, urbaines et environnementales, élaboré avec Créteil Habitat Semic, s'impose aux promoteurs afin de respecter de hautes exigences en matière d'efficacité et de performance énergétique des logements, de choix des matériaux ou d'isolation des bâtiments.

Le projet permettra également, en matière de gestion des eaux pluviales, de favoriser le zéro-rejet dans les réseaux d'assainissement et d'augmenter la part d'infiltration des eaux de pluie dans le sol grâce à la création de noues, qui permettent la rétention, l'acheminement et l'infiltration des eaux pluviales dans le sol. Ainsi, le projet répond à l'objectif de 0 % d'imperméabilisation en plus par rapport à l'existant et engage une réduction de 10 % de la surface imperméabilisée grâce à la rénovation de l'allée du Commerce.

● Une démarche paysagère unificatrice

Parallèlement, une charte paysagère fixe les principes directeurs des aménagements extérieurs des résidences privées afin qu'ils soient en cohérence avec le projet paysager global. Ainsi, les aménagements paysagers, imaginés

par le paysagiste de renom Michel Pena, qui seront déployés dans l'ensemble du quartier, dans les espaces privés et publics, s'articulent autour de trois concepts : la forêt urbaine, la mosaïque résidentielle et les espaces publics fédérateurs.

Ainsi, 1 000 nouveaux arbres seront plantés pour enrichir le patrimoine arboré et offrir aux habitants des îlots de fraîcheur, notamment lors des périodes de forte chaleur. Les limites résidentielles seront matérialisées par des plantations et chaque résidence aura sa propre thématique végétale pour former une mosaïque à l'échelle du quartier. Les espaces verts et les places publiques seront aménagés dans le but de promouvoir les loisirs, la détente et partager des moments de convivialité.

Un diagnostic phytosanitaire du patrimoine arboré existant a été réalisé en 2021 pour déterminer quelles nouvelles essences planter afin de développer une trame abondante, dense et diversifiée capable d'accueillir des habitats pour la faune. Ainsi, divers arbustes comme le noisetier, le prunellier, le sureau noir ou le troène commun et des arbres comme le châtaignier, le néflier ou le sorbier des oiseleurs sont envisagés.

● Une offre diversifiée d'équipements publics de proximité

L'aménagement du haut du Mont-Mesly proposera une offre diversifiée d'équipements publics de proximité avec notamment la construction d'un carrefour éducatif (regroupant

groupe scolaire, crèche départementale, un Sessad¹ et un Ram²), d'un espace socio-culturel, d'une maison des seniors, d'un marché forain, de locaux commerciaux et d'une place du Commerce.

Un concours a été lancé en 2022 pour désigner l'architecte qui réalisera le futur carrefour éducatif. L'objectif poursuivi par la commune est que ce nouvel équipement soit remarquable tant dans le geste architectural que par son faible impact environnemental. Le lauréat sera désigné par le jury du concours à la fin du premier semestre 2023.

Enfin, l'une des volontés de la collectivité et de ses partenaires est de proposer une offre de commerces de proximité qui répondent aux nécessités du quotidien des habitants. Le secteur de l'allée du Commerce a donc fait l'objet d'études en 2022 en vue de l'élaboration d'un programme ambitieux qui a donné naissance au projet dénommé « Le Parc habité ». Ce dernier va permettre le prolongement de la forêt urbaine sur les 35 hectares du quartier et créera une coulée verte de la place de l'Abbaye jusqu'au cœur du futur « parc habité ». Par ailleurs, 415 logements diversifiés seront construits, de quatre étages maximum et tous raccordés au réseau de chauffage urbain.

La requalification de la place du Port et de ses abords

Axée sur une forte volonté de verdissement de ces espaces publics avec la plantation d'arbres et de bosquets, la Ville ambitionne de transformer la place du Port, très minérale, et les deux placettes contiguës, actuellement affectées à du stationnement, en un îlot de verdure et de fraîcheur tout en créant un axe piétonnier structurant vers le lac de Créteil et au travers du quartier. Ce projet permettra ainsi de valoriser les modes de circulation doux entre les quartiers du Front du Lac et du Port, mais également de redynamiser ce secteur commercial et d'offrir un nouveau parc de stationnement de 90 places en ouvrage au 31-35 avenue du Général-Billotte. À la suite de la finalisation de la phase d'étude en 2022, la présentation de ce projet à la population et la procédure de concertation seront conduites en 2023.

Le projet architectural de l'Arbre de vie

À l'issue d'un appel à projets lancé par GPSEA en 2019 et d'un processus de concertation et d'échange, le projet de l'« Arbre de vie », proposé par le promoteur B&C France accompagné par Oxo Architectes, a été retenu pour développer une infrastructure en plein cœur du quartier de l'Échat.

Implanté sur le site de l'îlot Jacquard, en face de la faculté de droit, ce projet mixte de 16 750 m² accueillera une tour végétalisée de près de 60 mètres de hauteur dédiée sur 7 250 m² à du logement en accession à la propriété, une partie « socle » en escalier regroupant 8 500 m² de bureaux et 1 000 m² de commerces de proximité et restaurants. À proximité immédiate, L'UPEC devrait développer des bâtiments universitaires avec l'installation d'une maison des sciences de l'Homme sur une superficie de plus de 5 000 m². Cette multiplicité d'usage permettra de créer du lien social et intergénérationnel fort au sein du quartier.

L'aménagement d'un nouveau campus étudiant

Un projet de campus étudiant de 18 000 m² implanté sur le site de l'ancien centre de tri postal, à l'angle de la rue Marc-Seguin et de l'avenue du Maréchal-Foch, a été arrêté en fin d'année 2021. L'enquête publique portant sur ce projet s'étant tenue en 2022, les travaux devraient démarrer en 2023, pour une livraison attendue fin 2025.

Il se compose d'environ 500 logements, propriété de la société KLEY, qui en assurera la gestion, et de 250 chambres conventionnées réalisées et gérées par le Crous. Au-delà de cette nouvelle offre de logements étudiants, ce projet comporte 140 logements familiaux dont une trentaine de logements sociaux qui seront propriété du bailleur Toit et Joie.

L'ensemble du projet porte l'ambition d'une architecture organique dont le fil conducteur a été d'imaginer un lieu de vie et de travail favorisant les connexions entre l'humain, la nature et le lieu de vie. L'aménagement répondra aux normes environnementales en vigueur et sera doté de toitures végétalisées et d'un cœur de verdure et de fraîcheur au niveau de la résidence KLEY.



En se fixant pour priorité l'amélioration continue de la performance énergétique de ses logements, Créteil Habitat poursuit l'engagement pris auprès de ses locataires de maîtriser les charges résultant des consommations énergétiques et participe ainsi pleinement à la démarche de lutte contre la précarité énergétique et contre le réchauffement climatique.

1. Service d'éducation spéciale et de soins à domicile.
2. Relais assistantes maternelles.

Les opérations de rénovation énergétique sur le parc locatif

Créteil Habitat mène depuis plusieurs années une stratégie d'investissement ambitieuse en faveur de la rénovation thermique de son parc locatif. Par ces opérations, un double objectif est poursuivi : limiter les déperditions énergétiques issues des logements qui participent à la production d'émissions de gaz à effet de serre, mais également soutenir le pouvoir d'achat des locataires en réduisant le coût de leur facture énergétique. C'est en ce sens que 2 693 logements ont été réhabilités entre début 2014 et fin 2019, principalement dans le quartier du Mont-Mesly et la rue Chéret.

En 2022, l'ambition de Créteil Habitat en faveur d'une meilleure maîtrise énergétique s'est poursuivie avec l'opération de rénovation thermique de la tour Mansart, située dans le quartier du Montaigut. D'un montant de 3,1 millions d'euros, le programme de travaux permet d'atteindre la performance BBC Rénovation. Il comprend l'isolation des façades, l'étanchéité, l'isolation et la mise en sécurité des toitures-terrasses.

L'objectif est d'améliorer la performance énergétique globale du bâtiment avec une baisse attendue de la consommation en énergie d'environ 37 %, dont 50 % pour le seul poste de chauffage, et une diminution à terme de plus de 43 % des émissions de gaz à effet de serre. Les ultimes interventions seront achevées début 2023.

Initiées en 2021, les études de rénovation énergétique se sont poursuivies en 2022 sur deux résidences :

- La résidence située au 18 bis rue des Mèches, composée de 16 logements classés DPE F, pour laquelle le démarrage des travaux est prévu au premier trimestre 2023 pour un achèvement courant 2024. Les performances attendues doivent permettre d'atteindre le classement DPE C ;
- La résidence autonomie du Halage, composée de 55 logements, pour laquelle les interventions ont débuté en septembre 2022 et devraient s'achever début 2024. Ces travaux s'accompagnent également une adaptation des logements au vieillissement et aux nouveaux besoins des occupants (création de logements T2). Le programme réalisé permet d'obtenir le label Promotelec BBC et le classement BBC Effinergie.

Le raccordement de la résidence Université au réseau de chauffage urbain

En 2022, Créteil Habitat a engagé des réflexions et des travaux de raccordement au réseau de chauffage urbain de son parc de logements. Ainsi,

le raccordement de la résidence Université au réseau de chauffage urbain, budgété fin 2021 pour 200 000 euros, s'est déroulé durant l'été 2022. Cette opération permet d'assurer la production de chauffage collectif et d'eau chaude sanitaire, et cela pour les 162 logements de la résidence.

Les nouvelles constructions exemplaires et responsables

Deux opérations de constructions neuves pour un investissement respectif d'environ 7,1 et 13,6 millions d'euros se sont poursuivies en 2022, s'inscrivant pleinement dans la stratégie de Créteil Habitat en faveur de la promotion du développement durable, de la biodiversité et de l'insertion par l'économie.

La première, située au 115 rue Juliette-Savar, concerne une opération locative, situé au 115 rue Juliette Savar, de 30 logements sociaux réalisée par le promoteur Icade qui vise à contribuer à l'accroissement de l'offre de logements sociaux sur Créteil. Ce bâtiment, acquis en VEFA fin 2022 par Créteil Habitat, sera raccordé au réseau de chauffage urbain et bénéficiera de la certification NF Habitat HQE délivrée par l'organisme Cerqual Qualitel Certification, gage d'une haute qualité de vie, de respect de l'environnement et de performances économiques.

La seconde consiste en une opération d'accession sociale à la propriété de 60 logements qui vise à répondre aux objectifs de la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain (PRU) du quartier prioritaire (QP) « Haut du Mont-Mesly – La Habette – Coteaux du Sud ». Elle permet, particulièrement pour les habitants du quartier, de la ville et du territoire, de bénéficier d'un parcours résidentiel ascendant du fait de l'offre logements en accession sociale à la propriété.

Cet immeuble, également raccordé au chauffage urbain, sera labellisé Promotelec H&E (Habitat et Environnement).

Les actions éco responsables du quotidien

Créteil Habitat s'efforce également de mener des actions de maîtrise des consommations de son patrimoine. Cet engagement se concrétise par les démarches suivantes :

- La mise en œuvre depuis début 2018 d'une programmation pluriannuelle de remplacement de tous les luminaires, dans les parties communes de l'ensemble des résidences du parc social, par des LED. À ce jour, 4 000 luminaires ont été remplacés sur le patrimoine, ce qui représente un peu plus des deux tiers des luminaires existants.



- La mise en place d'actions pour mieux maîtriser les consommations d'eau. Il est envisagé de poursuivre les actions de sensibilisation aux gestes écoresponsables auprès des locataires pour assurer des actions techniques et intervenir rapidement. En 2022, 400 détections automatiques de fuite ont été recensées et 5 500 interventions ont été effectuées au titre du contrat complet de télérelève et de maintenance.

L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES CRISTOLIENS DANS LA MAÎTRISE DE LEURS CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Depuis octobre 2014, en lien avec GPSEA, des conseils gratuits et indépendants sont délivrés à l'hôtel de ville une fois par mois par l'agence de l'Énergie du CAUE du Val-de-Marne (CAUE 94). Les permanences ont permis d'informer 38 ménages sur les dispositifs techniques et financiers concernant la maîtrise de l'énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements et la rénovation énergétique des bâtiments. Les thèmes abordés par le conseiller info-énergie permettent aux participants de mieux comprendre leurs factures d'énergie et d'eau, en insistant sur les informations importantes qui composent une facture (consommations, abonnement, taxes, etc.) et de bénéficier de conseils pour diminuer et mieux maîtriser leurs consommations énergétiques.

Le CAUE 94 accompagne également les copropriétés dans leur projet de rénovation énergétique en assistant aux assemblées générales ou aux réunions d'information.

Au-delà de ces initiatives, plusieurs autres acteurs sur le territoire communal proposent des démarches similaires d'accompagnement et de sensibilisation aux écogestes pour réduire le risque de précarité énergétique. Peuvent être mentionnés l'action de Valophis Habitat auprès de ses locataires ainsi que le soutien financier apporté aux copropriétés dans leurs projets de rénovation thermique par Île-de-France Énergie, dont la Ville est actionnaire.

Pour compléter ces démarches d'accompagnement et d'information, et conformément à son PCAET, GPSEA a mis en place en 2020 une plateforme numérique de conseils personnalisés pour la rénovation énergétique des logements, afin de faciliter l'accès aux informations. Cette plateforme se décompose en deux branches : CoachCopro pour les copropriétés et Pass Réno Habitat pour les propriétaires individuels. Les 100 copropriétés de GPSEA inscrites en 2022 sur Coachcopro (contre 51 en 2021) bénéficient d'un rendez-vous avec un conseiller énergie, voire d'un rendez-vous couplé avec un architecte du CAUE 94, et peuvent aussi faire l'objet d'un accompagnement plus complet allant de l'audit énergétique jusqu'au vote des travaux. 33 copropriétés sont cristoliennes (contre 21 en 2021).

Et, avec l'apparition du programme SARE (Service d'aide à la rénovation énergétique), l'agence réalise un accompagnement auprès des particuliers et des copropriétés qui souhaitent obtenir un gain énergétique de 35 %. Sur GPSEA, 12 copropriétés font l'objet de cet accompagnement en 2022, dont cinq à Créteil, ainsi qu'un propriétaire de maison individuelle.



38

rendez-vous lors des permanences info-énergie animées par le CAUE 94



33

copropriétés cristoliennes inscrites en 2022 au dispositif Coachcopro

C. L'accélération d'une mobilité diversifiée

Créteil est au cœur d'un important nœud routier, avec notamment l'autoroute A86 et la RD1. Elle dispose d'un réseau de transports en commun dense (4 stations de métro, 2 stations des RER A et D, 9 lignes de bus RATP, 162 stations de bus, 4 lignes de la STRAV, le TVM) assurant une proximité immédiate avec Paris et offrant une desserte des différents quartiers et des liaisons avec les communes voisines.

Dans les prochaines années, ce réseau de transports en commun va encore se renforcer avec notamment l'arrivée de la ligne 15 du Grand Paris Express. Par ailleurs, la Ville entend continuer d'offrir à sa population des modes de circulation durables respectueux de l'environnement et, en lien avec GPSEA, travaille à la formalisation d'une feuille de route stratégique pour améliorer tous les types de déplacements.

LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS MOBILITÉ

À la suite du vote de la loi d'orientation sur les mobilités, l'État a rendu obligatoire l'instauration d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) au sein de l'aire urbaine de la Métropole du Grand Paris. Ce dispositif, porté depuis 2018 par la Métropole, concerne ainsi les 76

communes situées à l'intérieur du périmètre de l'A86 et vise à la mise en place de mesures de restriction de circulation progressives pour les véhicules les plus polluants d'ici à 2030.

Alors que la Ville n'avait pas souhaité s'inscrire dans ce dispositif en 2018, et compte tenu que désormais cette mesure s'impose aux communes, une phase de consultation des acteurs institutionnels et du public a été conduite en 2021 et a permis la mise en œuvre d'une ZFE-m au 1^{er} janvier 2022, sur la partie intra-A86 du territoire communal, pour les véhicules de catégories Crit'Air 4, Crit'Air 5 et non classés.

L'ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL DE MOBILITÉ ET D'UN PLAN VÉLO

GPSEA exerce une compétence en matière de transport et de déplacement, et a, dans ce cadre, élaboré un plan local de mobilité (PLM) articulé avec un plan vélo. Le PLM donne un cadre à la politique mise en œuvre en matière de transport et de déplacement à l'échelle du territoire. Le plan vélo a, quant à lui, pour objet de développer et d'encourager les déplacements à vélo sur le territoire.



Requalification de la piste cyclable avenue du Docteur-Paul-Casalis

Un diagnostic des mobilités du territoire, présenté en 2019 par GPSEA, a permis de mettre en lumière les multiples mobilités des habitants du territoire. L'offre de transport en commun, ou les ruptures physiques du territoire (Seine, Marne, axes ferroviaires ou routiers) impactant fortement les modes de déplacement. Sur les 600 000 trajets quotidiens au sein de GPSEA, la majorité sont parcourus en voiture et seulement 10 % sont parcourus à pied ou à vélo.

Ce diagnostic a permis d'élaborer les plans d'action du PLM et plan vélo, avec pour ambition de répondre à l'hétérogénéité des déplacements identifiés, d'atténuer les ruptures physiques, de traiter la congestion des axes routiers et d'encourager le recours à des modes alternatifs à la voiture :

- Le plan d'action du PLM a été construit autour de six actions : hiérarchiser le réseau viaire et mettre en œuvre sa pacification (action 1), affirmer la pratique des modes actifs (action 2), rendre les transports en commun plus attractifs (action 3), gérer le stationnement (action 4), améliorer le transport et la livraison des marchandises (action 5), communiquer, sensibiliser, observer (action 6) ;
- Le plan d'action du plan vélo vise à conforter le développement de la pratique du vélo en œuvrant à la création d'un réseau cyclable cohérent à l'échelle du territoire, en traitant les coupures urbaines et en aménageant de nouvelles places de stationnement vélo.

Les documents finalisés ont été présentés lors d'un comité de pilotage le 21 octobre 2021. Le PLM a ensuite été arrêté par le conseil de territoire du 15 décembre 2021, et le plan vélo adopté. Après une phase de mise à disposition du public, le PLM a été définitivement adopté en octobre 2022.

LE RENFORCEMENT DE L'OFFRE EN MATIÈRE DE TRANSPORT

Le Grand Paris Express

À l'horizon 2025, Créteil sera connectée au Grand Paris Express et à la future ligne 15 du métro, qui reliera entre elles les villes du sud de la petite couronne parisienne. Projet stratégique pour le devenir de l'Île-de-France, l'emplacement de la future gare Créteil l'Échat, située sous la rue Gustave-Eiffel, a été choisi pour faciliter l'interconnexion avec les nombreux autres modes de transport en commun que compte la ville, et notamment une correspondance avec la ligne 8 du métro. Avec près de 90 000 voyageurs attendus chaque jour, ce

projet de taille permettra de renforcer l'offre de transports en commun sur le territoire.

Alors que les premiers travaux avaient débuté en 2018 avec la construction des murs souterrains et le creusement de l'espace intérieur et de la boîte souterraine de la future gare, puis s'étaient poursuivis à l'été 2019 avec l'arrivée du tunnelier, le creusement de l'ensemble de ligne 15 sud du Grand Paris Express s'est achevée en décembre 2021.

Le chantier de construction de la partie aérienne de la salle d'accès ainsi que des quais du futur métro a pu être conduit en 2022. L'année 2023 permettra d'engager la phase d'aménagement de la gare, avant l'arrivée des premières rames d'essai en 2024.



Travaux du Grand Paris Express

Le projet de téléphérique urbain du câble 1

Porté par Île-de-France Mobilités en lien avec le département du Val-de-Marne, le projet du câble 1 (ex-câble A-Téléval), premier téléphérique urbain en Île-de-France, en interconnexion avec la station Pointe du Lac de la ligne 8 du métro, vise, à l'horizon 2025, à la mise en service d'un mode de transport aérien, écologique et performant.

En reliant en 17 minutes Villeneuve-Saint-Georges à Créteil via les villes de Limeil-Brevannes et de Valenton, ce projet proposera une offre de déplacement innovante à environ 13 000 voyageurs par jour et recouvre plusieurs dimensions :

- Le désenclavement des villes concernées avec l'adoption d'un mode de transport en commun conforme aux objectifs de développement durable ;

- La prise en compte de la nécessité de concilier vie professionnelle et vie personnelle des Val-de-Marnais en favorisant une forme de mobilité alternative à la voiture.

Les travaux préparatoires portant principalement sur la déviation de réseaux de concessionnaire (eau, assainissement, électricité) ont été engagés en fin d'année 2022 et se poursuivront sur une grande partie de l'année 2023.

LE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DURABLES

Les aménagements cyclables et la pacification des circulations



327

passages piétons
renovés

Alors que Créteil a été construite pour favoriser les déplacements en voiture, la Municipalité porte l'ambition constante de développer les modes actifs de circulation. À ce titre, les 67 kilomètres de pistes ou bandes cyclables, les 24 doubles sens cyclables, les voies piétonnes, les zones 30 et les zones de rencontre qui maillent le territoire communal témoignent de la volonté d'accorder toute sa place au vélo dans la ville et de faciliter les déplacements de tous.

En 2022, la Ville, en lien avec les associations de parents d'élèves et les directeurs d'école, a lancé un programme de pacification des circulations aux abords des écoles, avec notamment l'extension des zones 30 km/h.



Pacification des circulations aux abords des écoles

Ces zones représentent un levier privilégié de la ville pour réduire le nombre et la gravité des accidents autour des écoles. Les 48 établissements scolaires cristoliens sont donc tous entourés de zones 30 et bénéficient d'aménagements renforcés (coussins berlinois, passages piétons, ralentisseurs...).

En 2022, ont également débuté des requalifications ou maillages d'itinéraires cyclables, en lien GPSEA, notamment la requalification de l'avenue des Petites-Haies, qui aboutira à la création d'un itinéraire cyclable permettant de rejoindre les pistes existantes de l'avenue du Maréchal-Foch.



Entretien des passages piétons de la ville

Enfin, la Ville a entamé une stratégie de rénovation et d'entretien des passages piétons depuis avril 2021 afin de mieux sécuriser et d'améliorer le cadre de vie de chacun, en lien avec la régie voirie de la ville et la société Agilis. Sur les 1 400 passages cloutés, 618 ont besoin d'être réhabilités. En 2021, 402 passages piétons ont été remis en peinture, ce qui a également permis de remettre aux normes PMR 52 traversées piétonnes. Puis en 2022, 327 passages ont été rénovés. La rénovation des passages piétons aux normes PMR va s'étaler sur quatre années de 2022 à 2025, à raison de 50 par an environ.

L'offre de vélos en libre-service

Depuis avril 2010, la Ville dispose sur son territoire d'un service de location de vélos en libre-service, Cristolib, en partenariat avec la société JCDecaux. Accessible 24h/24, ce service propose une demi-heure gratuite et comprend 130 vélos et 254 points d'accroche répartis entre les 10 stations de vélos Cristolib qui maillent le territoire communal.

Le pôle intermodal à Pompadour dispose, quant à lui, d'une consigne Véligo abritée et sécurisée, qui est ouverte, moyennant un abonnement annuel de 10 à 30 euros, aux voyageurs des transports en commun franciliens détenteurs d'une carte Navigo.

Le service de recharge électrique pour les véhicules des particuliers

La Ville a fait le choix de promouvoir l'utilisation de véhicules électriques sur son territoire afin de favoriser une mobilité moins émettrice de gaz à effet de serre et plus respectueuse de l'environnement.

Ainsi, la Ville a signé un partenariat, à l'occasion du conseil municipal du 4 avril 2022, avec le Sipperec (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) pour déployer un maillage équilibré et efficace de bornes de recharge électrique. Depuis l'été 2022, le syndicat réalise le déploiement du service de recharge électrique cohérent avec les usages et compatible avec les technologies d'aujourd'hui. Pour ce faire, quelque 31 stations, disposant au total de 82 bornes de charge, sont installées entre l'été 2022 et l'été 2023 en offrant aux usagers un accès égal au service dans un rayon de 400 mètres autour de leur lieu d'habitation. 21 stations seront équipées de bornes de recharge lente (7,4 kW) et 10 proposeront une recharge normale (22 kW).

À l'été 2022, un premier déploiement a permis de rénover les neuf anciennes stations Autolib', chacune de 7,4 kW de puissance, puis entre l'automne 2021 et l'hiver 2022, ce sont neuf nouvelles stations qui ont été installées dont trois stations de 22 kW. 13 seront installées en 2023.



31

stations de recharge pour véhicules électriques mises en service entre 2022 et 2023



2 610

recharges sur les premières stations installées depuis août 2022



71 690 kWh

consommés sur les premières stations installées



24 417

litres équivalent essence économisés



Déploiement d'un nouveau service de recharge électrique.

02

PRÉSERVER LA LES MILIEUX ET LES

Les conséquences du changement climatique affectent aujourd'hui tous les écosystèmes de la planète et menacent à la fois leur durabilité et les nombreuses espèces qui y vivent. Sur leurs territoires, les collectivités, en lien avec leurs partenaires, sont au cœur des démarches de préservation de la biodiversité et des ressources.

Créteil est depuis longtemps convaincue que la prise en compte de la nature constitue une exigence indispensable au développement humain. À cet effet, la Municipalité s'engage au quotidien pour protéger et enrichir la biodiversité, en renforçant la place de la nature en ville, mais également en préservant ses espaces naturels et en adoptant des méthodes de gestion durable de son patrimoine arboré et de ses espaces verts.



BIODIVERSITÉ, RESSOURCES NATURELLES

A. La protection de la biodiversité

Créteil accorde une place de choix aux espaces verts et se démarque aujourd'hui par une stratégie paysagère remarquable. De nombreuses actions sont ainsi entreprises pour améliorer le bien-être des habitants tout en agissant sur la qualité de leur environnement et la promotion de la biodiversité.

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

La Ville attache une grande importance au fleurissement urbain et à l'évolution de ses pratiques horticoles dans le respect de la préservation de l'environnement en adéquation avec la transition écologique. Chaque quartier de la ville bénéficie à cet égard d'une végétalisation qui lui est propre pour mettre en valeur son paysage urbain et donner à chaque espace une identité distincte.

Cette politique est récompensée sans discontinuité depuis 1984 par le label 4 Fleurs, décerné par le Comité national des villes et villages fleuris. En effet, remise en jeu en 2022, cette distinction a été renouvelée pour une durée de trois ans à la suite de la visite du jury national du Comité à l'été 2022. À cette occasion, un parcours riche fut proposé par la direction des parcs et jardins aux membres du jury. Cheminement qui a permis de mettre en valeur des sites aux situations paysagères et urbaines diverses, mais également d'explicitier les choix poursuivis par la Municipalité en matière de gestion de l'eau, de préservation du patrimoine arboré, de traitement des déchets ainsi que les actions pédagogiques et participatives menées au sein de la ville.

Si Créteil a ainsi pu conserver son label 4 Fleurs, le jury a également souhaité remettre à la Ville le Prix de la stratégie d'aménagement paysager, mettant en lumière la stratégie de végétalisation cohérente et vertueuse.

Parallèlement à cet engagement, la Ville a adopté en 2009 la charte régionale de la biodiversité et des milieux naturels, pour mettre en œuvre des actions de préservation du patrimoine naturel et intégrer la biodiversité dans sa politique locale d'aménagement ainsi que, en 2013, une charte cristolienne « Jardinier durable » afin de favoriser des pratiques de jardinage plus vertueuses. Cette charte s'applique aux utilisateurs des jardins familiaux et aux participants du concours annuel des balcons et maisons fleuris.



**Prix de la stratégie
d'aménagement
paysager
en 2022**



**Label 4 Fleurs
depuis 1984**



Fleurissement au sein de la ville

LES ACTIONS DE PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET DE LA FAUNE

La Ville mène depuis des années une politique ambitieuse en faveur de la biodiversité visant à protéger les écosystèmes, ce qui permet à des espèces animales telles que le blongios nain, le butor étoilé ou les abeilles andrènes de s'établir sur le territoire communal.

Cette stratégie s'appuie notamment sur le partenariat développé avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et avec le groupement syndical agricole (GSA) du Val-de-Marne, qui permet au territoire communal de compter 85 nichoirs à oiseaux sur une dizaine de sites ainsi que 12 ruches dont six sur le site du parc Dupeyroux. La présence de ces nichoirs permet d'accueillir diverses variétés d'oiseaux et de lutter contre la présence de chenilles processionnaires, tandis que l'implantation de ruches participe à la fructification des végétaux.

À ce titre, la surveillance et le contrôle des espèces invasives ont conduit en 2022 à la destruction de 760 cocons de chenilles processionnaires et 70 pins.



Gestion du patrimoine arboré de la ville


11 000 m²
*de fleurissements
entretenus*

B. La gestion du patrimoine arboré et des espaces verts

La Ville a fait le choix depuis de nombreuses années d'adopter une gestion durable et responsable du patrimoine arboré et fleuri, ce qui permet de respecter à la fois les ressources naturelles mais également de préserver la biodiversité.

LE CHOIX DE MÉTHODES HORTICOLES DURABLES

Les méthodes horticoles consistent en la gestion extensible de certaines pelouses au travers de la diminution de la fréquence de tonte, qui permet le développement de plantes à fleurs sauvages, la valorisation des semis de prairies fleuries composées de plusieurs variétés de fleurs et vivaces, favorisant ainsi la biodiversité et la suppression de haies monospécifiques (composées d'une seule essence) au profit de plantes diversifiées. À ces méthodes s'ajoutent également la réduction des déchets verts, l'utilisation d'engrais verts ainsi que l'emploi de méthodes biologiques telles que les lâchers de larves de coccinelles. À titre d'exemple, au niveau des terrains sportifs d'extérieur, les équipes d'entretien des installations utilisent essentiellement des produits d'entretien écologiques, sans produits phytosanitaires, ou des méthodes douces pour contribuer au maintien de la biodiversité.

Enfin, le service des parcs et jardins procède à la végétalisation des pieds d'arbre, ce qui permet de participer à la protection de leur système racinaire, de contribuer à l'embellissement du pied, de réduire le développement d'herbes indésirables et de favoriser la perméabilité et la pénétration de l'eau dans le sol.

LE SUIVI ATTENTIF DU PATRIMOINE ARBORÉ

Le service des parcs et jardins suit avec attention et méthode le patrimoine arboré de la ville. Ce dernier est composé d'environ 26 000 sujets, dont 12 000 en alignement dans nos rues et avenues, ce qui représente un taux exceptionnel de 80 % de la voirie plantée. Chaque année, à la fin de l'hiver, les parcs et jardins élaborent un programme de plantation et d'abattage pour le printemps à venir.

La plantation d'arbres avec des essences diversifiées permet aux alignements de résister à des agresseurs (insectes et maladies, chancre coloré du platane...), et le choix d'arbres offrant une floraison et une fructification utiles aux insectes pollinisateurs et aux oiseaux qui s'en nourrissent participe au maintien de la biodiversité.

En 2022, 119 arbres ont été abattus à la suite d'une analyse des parcs et jardins qui a diagnostiqué ces arbres comme morts ou décrépis. Parallèlement, 267 sujets ont été plantés, conservant la logique d'un nombre d'arbres plantés supérieur au nombre d'arbres abattus. Les déchets verts issus de l'abattage et de l'élagage sont revalorisés à 80 % pour être réutilisés dans les massifs en guise de paillage (qui permet de réduire l'arrosage).

Enfin, la direction des parcs et jardins s'est dotée d'un système d'information géographique qui lui offre une vision globale et précise du patrimoine arboré. Aujourd'hui, 6 080 arbres disposent d'une fiche de renseignement (essence, dates de plantation et d'inspection, état de santé...).

Par ailleurs, lancée en 2019, l'expérimentation de sondes tensiométriques permettant de raisonner les apports hydriques des jeunes plantations d'arbre a été poursuivie. En 2022, ce sont ainsi 11 arbres qui sont suivis avec des sondes afin d'ajuster la quantité d'eau à apporter dans un souci d'économie de cette ressource. À l'issue d'une période de trois ans, si les racines se sont suffisamment développées dans le sol d'origine, l'arbre sera alors considéré comme autonome.



26 000
arbres plantés
sur la commune



210
hectares en gestion
différenciée

LE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HORTICOLE DE GPSEA

GPSEA dispose de serres de culture et d'une pépinière pour la production florale destinée à la végétalisation et à l'embellissement des espaces verts de ses communes membres.

Le service des parcs et jardins s'adresse donc directement à GPSEA pour s'approvisionner en plantes. En 2022, ont ainsi pu être fournis

à la commune : 252 061 plantes saisonnières, 98 058 bulbes, 4 508 chrysanthèmes, 193 jardinières mises en culture, 440 arbres, 2 197 arbustes et 7 233 plantes vivaces.

À travers ses réalisations, la production florale et arboricole des services de GPSEA contribue ainsi à végétaliser et embellir le cadre de vie des Cristoliennes et Cristoliens.



Fleurissement au sein de la ville

C. La promotion de la nature en ville

La Ville, soucieuse de la qualité de son cadre de vie, porte un réel intérêt à voir se développer sur son territoire des projets urbains diversifiés et innovants qui intègrent une ambition écologique et paysagère forte. C'est ainsi que la Municipalité s'est engagée dans une démarche visant à renforcer la place de la nature en ville, qui, au-delà de l'enjeu d'embellissement paysager urbain et de promotion de la biodiversité, constitue un réel besoin sociétal.

LA MISE À DISPOSITION DE JARDINS FAMILIAUX ET PARTAGÉS

Depuis plusieurs années, la commune met tout en œuvre pour faire vivre la nature en ville à travers la mise à disposition de jardins familiaux pour les habitantes et habitants de Créteil. Ces parcelles sont des lieux de détente et de convivialité très appréciés qui répondent

à des objectifs de production potagère, de loisirs et de lien social. Ce sont ainsi 164 parcelles de jardins familiaux qui ont été progressivement aménagées par la Ville sur les sites des Bordières, de la Habette, du Halage, du Petit Bois, de la rue de Brie, des Caillotins, des Vignes et de l'Île Brise-Pain. Sur ce dernier site, en 2022, 30 jardins familiaux ont été créés. Chacun des jardins mesure 100 m² et est pourvu d'un arbre fruitier, d'un petit chalet, d'un récupérateur d'eau de pluie pour l'arrosage et d'un composteur.

À ces lieux de détente pour les habitants, s'ajoutent un jardin partagé dans le quartier des Coteaux du Sud, dont la gestion a été confiée à la régie de quartier, un second jardin partagé dans le quartier de la Pointe du Lac géré par un collectif d'habitants, un jardin familial rue Juliette-Savar confié à l'association Emmaüs et les jardins familiaux gérés par la Ligue du Coin de Terre situés rue de la Prairie et rue des Écoles.

LES DÉMARCHES DE VÉGÉTALISATION ET DE DÉSIMPÉRMÉABILISATION

Face aux épisodes caniculaires rendus plus fréquents par le réchauffement climatique, le phénomène d'îlots de chaleur urbains est de plus en plus présent en ville. Multifactoriel, ce phénomène est causé entre autres par l'absence de végétation et de zones perméables à l'eau. Pour agir face à celui-ci, la ville de Créteil a entrepris diverses actions pour introduire davantage de nature en ville et rafraîchir les quartiers.

L'entrée de ville au pont de Créteil

Au-delà des projets d'aménagement de jardins familiaux sur la pointe de l'île Brise-Pain, la ville a entrepris de réenvisager le traitement de son entrée de ville au niveau du pont de Créteil afin de lui donner une réelle attractivité. Pour ce faire, la Ville, en lien avec GPSEA, a engagé en 2020 une première réflexion portant sur l'aménagement de ce site avec la volonté de lui donner une vocation écologique et pédagogique.

Dans cette optique, GPSEA a acquis fin 2020 les terrains d'une superficie de 1 253 m², affectés à un ancien garage dont la démolition devrait intervenir en 2023, afin d'y mener un projet d'implantation d'une structure pédagogique de type ferme urbaine, dans la continuité et en lien avec les parcelles de jardins familiaux. Un bureau d'études a été mandaté pour préfigurer et élaborer une programmation appropriée à cet îlot de verdure et portant sur la construction de ce type de structure pédagogique, vecteur de lien social et intergénérationnel, tout en confortant cet écrin de nature en ville.

Les cours d'école

Les cours d'école constituent pour les enfants des espaces de respiration, d'apprentissage et d'épanouissement et participent au développement de leur autonomie et leur créativité.

À l'instar des réflexions conduites ces dernières années autour de l'aménagement de « cours oasis », et afin d'apporter plus de zones d'ombrage et favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, la ville a conduit un diagnostic technique de 43 cours d'école afin d'évaluer l'état de végétalisation de ces espaces et les potentialités de déminéralisation (zones d'ombrage, surface perméable, densité de plantation, état sanitaire du patrimoine arboré, évacuation des eaux de pluie, revêtement...). Les résultats ont permis de mesurer finement l'état de santé de chacune des cours dans le but d'établir un ordre de priorité dans les interventions à conduire au travers d'un plan pluriannuel d'aménagement végétal et de désimpérméabilisation des cours.

Dans ce cadre, en 2023, trois premières écoles feront l'objet de travaux de végétalisation, soit l'école maternelle de la Habette, l'école élémentaire Charles-Beuvin et l'école maternelle Gaspard-Monge. Chaque projet de végétalisation sera accompagné d'une phase de concertation au sein des écoles associant les professeurs et les enfants. Ces échanges permettront de sensibiliser les acteurs des cours d'école aux phénomènes d'îlots de chaleur urbains et de recueillir leurs propositions pour aménager une cour qui corresponde aux usages existants et futurs.



164

parcelles de jardins
familiaux sur la
commune



30

nouvelles parcelles
de jardins familiaux
installées en 2022
sur l'île Brise-Pain



3

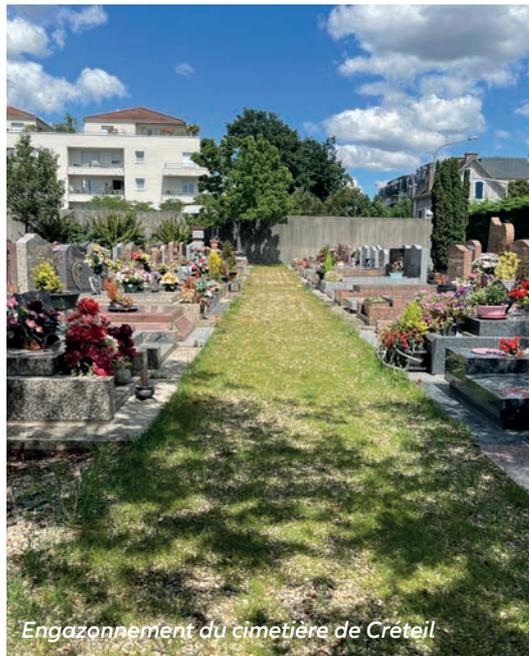
premières cours
d'école bientôt
végétalisées



Le cimetière communal

À l'issue d'une première expérimentation conduite en 2022, une démarche d'aménagement paysager et de végétalisation progressive des 3,58 hectares du site du cimetière communal sera menée à partir du printemps 2023. En effet, dans un site essentiellement minéral où peu de place était faite pour le développement du végétal, la commune souhaite renforcer la place de la nature, promouvoir la biodiversité grâce à l'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires et procéder à la désimperméabilisation des allées en graviers.

À cette fin, une opération d'engazonnement des allées secondaires, comme de celui des bordures et pieds d'arbres des allées principales, sera engagée ainsi que deux campagnes de nouvelles plantations d'arbres pour assurer la diversification des essences présentes et limiter les risques de maladies sur les 221 arbres que



Engazonnement du cimetière de Créteil

D. La gestion de la ressource eau

compte le patrimoine arboré du site.

Créteil est une ville attentive à la gestion des ressources naturelles telles que l'eau, à travers la préservation des espaces aquatiques mais également, en lien avec GPSEA, à la gestion de son réseau de distribution d'eau potable et de traitement des eaux pluviales et usées.

LA PRÉSERVATION DES ESPACES AQUATIQUES

Le lac de Créteil

Le lac de Créteil s'étend sur 42 hectares au sud de la ville. Il favorise la biodiversité et accueille une faune aquatique diversifiée. Il ne connaît pas de pollution organique notable, des contrôles étant régulièrement réalisés par le Département. L'eau du lac est également utile pour l'arrosage des pelouses de l'île de loisirs, des quartiers de l'hôtel de ville et de la Pointe du Lac. Ainsi, 21 806 m³ d'eau non potable ont été utilisés en 2020 pour l'arrosage des espaces verts publics.

Alors que, pour assurer une meilleure oxygénation de l'eau et limiter ainsi la prolifération des algues pendant la période estivale, un premier aérateur avait été installé en 2018, la Ville s'est dotée d'un second équipement de même nature en juin 2019. Ces systèmes créent des mouvements d'eau dans

des zones de faible débit naturel et jouent une fonction ornementale et esthétique avec leur jet de sept mètres.

Enfin, pour permettre aux Cristoliens de profiter de ce cadre exceptionnel et de réaliser le tour du lac, la promenade cheminant le long de la préfecture, fermé depuis 2015, a été rouverte fin 2019 à la demande de la ville, qui y a mené des travaux d'aménagement et de sécurisation.

Les bords et les bras de la Marne

Créteil bénéficie également de la présence de deux bras de la Marne, la Marne navigable et le bras du Chapitre, qui font l'objet d'un suivi particulier par le syndicat Marne Vive. La Ville a fait réaliser une étude relative à la sédimentation dans le bras du Chapitre. Cette étude a eu pour objectif de caractériser l'état actuel de ce bras et de modéliser son fonctionnement hydraulique. En parallèle, la Ville a fait procéder à des travaux d'entretien et de sécurisation du barrage afin de reprendre, en accord avec Voies Navigables de France (VNF), un programme annuel de lâchers d'eau, dont l'efficacité pour préserver les bras d'eau des îles cristoliennes a été démontrée. Un seul lâcher d'eau a pu être organisé au début de l'année 2022, mais ce programme reprendra activement en début d'année 2023 avec l'objectif d'organiser à nouveau quatre lâchers d'eau par an.

LA GESTION DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ET DE TRAITEMENT

Le réseau de distribution d'eau potable

La commune dispose d'un réseau de distribution d'eau potable de haute qualité sanitaire avec 100 % de conformité et un taux de rendement de 93,6 %, au deuxième rang au niveau national selon un classement établi en 2018 par l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

Au-delà des travaux entrepris annuellement pour garantir ce niveau de qualité et sécuriser la continuité de l'alimentation, GPSEA a mené en 2019, à l'échelle de 11 communes dont Créteil, une renégociation des conditions d'approvisionnement prévu dans le contrat de délégation de service public conclu avec la Lyonnaise des eaux.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, le prix d'achat de l'eau est passé de 0,8348 euro à 0,6550 euro le mètre cube (m³), soit une baisse de plus de 20 %, avec un gel de ces conditions tarifaires pour deux ans permettant ainsi aux Cristoliens d'économiser, sur la base d'une consommation de 120 m³ par an, environ 23,50 euros.

À partir du 1^{er} janvier 2022 est entré en application le nouveau contrat de délégation de service public pour la distribution de l'eau potable, avec Suez Eau France qui assurera l'exploitation pendant douze ans, et qui repose sur un tarif de distribution de l'eau par tranches de consommation, inférieur à 1 € HT/m³ pour les deux premières tranches, ainsi qu'une clause garantissant l'absence d'indexation des tarifs en 2023 et 2024, soit un « gel » des prix attractifs pour trois ans. En outre, GPSEA a négocié un dispositif de tarification à l'unité de logement, permettant aux collectifs d'habitation de

bénéficier des tranches tarifaires les plus basses sur les consommations de chaque appartement et non de la consommation totale de l'immeuble, élargissant de ce fait l'application de ces tarifs les plus bas.

Le traitement des eaux pluviales et usées

Créteil se situe dans la zone de collecte des eaux usées du Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), et plus particulièrement de l'usine d'épuration « Seine amont » située à Valenton.

Compétent en matière d'assainissement, GPSEA assure la gestion et la requalification de 942 kilomètres de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, dont 203 pour la ville de Créteil. GPSEA mène au quotidien diverses opérations de maintenance qui permettent, par un entretien attentif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, de diminuer les interventions ponctuelles de désobstruction. Par ailleurs, de larges campagnes de dératisation sont menées deux fois par an, auxquelles s'ajoutent des opérations ponctuelles.

En 2022, dans le cadre de sa programmation pluriannuelle d'investissement, GPSEA a mené des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'avenue des Petites-Haies. Par ailleurs, le Territoire est investi dans la stratégie Baignade, en vue de la tenue des épreuves en eau vive des JO 2024 dans la Marne et la Seine. Pour ce faire, le Territoire conduit une politique active d'investissement pour la mise en conformité des réseaux d'assainissement et éviter que des rejets d'eaux usées se retrouvent dans les réseaux d'eaux pluviales et ainsi directement dans le milieu naturel. Une sensibilisation soutenue des riverains pour la mise en conformité de leurs branchements privatifs d'assainissement est également menée.



Bords de Marne

03

DÉVELOPPER DES DE CONSOMMATION ET

Nos modes de consommation et de production ont des impacts environnementaux plus ou moins marqués sur la planète et ses êtres vivants. Tout un chacun, à son niveau, a le pouvoir de changer ses habitudes et d'adopter des comportements plus respectueux de l'environnement. Ce changement de paradigme nécessite de s'interroger au quotidien sur nos propres pratiques.

À cet égard, la Ville porte auprès des habitants qui vivent, consomment et produisent sur son territoire, et notamment auprès des plus jeunes, une action générale d'éducation au développement durable pour faire de l'engagement de chacun une chance de construire collectivement une transition durable. Au-delà de ses actions de sensibilisation, elle conduit avec volontarisme et soutien avec attention les initiatives permettant d'asseoir un modèle plus durable qui valorise les éco-activités, la gestion vertueuse des déchets et une alimentation saine.



MODES DE PRODUCTION RESPONSABLES

A. L'éducation et la sensibilisation au développement durable

L'éducation et la sensibilisation sont des composantes essentielles de toutes les démarches en lien avec le développement durable. La Ville déploie, à cet effet, des actions volontaristes en faveur des plus jeunes et de leurs familles afin de leur donner des clés de compréhension, leur permettre de s'approprier les transformations en cours et à venir tout en les incitant à concourir à la mise en mouvement du plus grand nombre pour une transition écologique, solidaire et sociale.

LES MANIFESTATIONS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

À l'occasion des Journées du patrimoine, le parc Dupeyroux a accueilli pour la 17^e édition l'événement « Parcs et jardins en fête », sous le thème du « patrimoine durable ». L'édition 2022 a réuni 9 000 personnes durant le week-end et près de 1 400 enfants le vendredi dans le cadre d'ateliers pédagogiques. Cet événement a permis de rassembler autour d'une animation riche : stands de découverte d'artistes et d'artisans, ateliers thématiques ludiques autour des fleurs, des plantes, des fruits et légumes ou du bricolage, concerts et spectacles. La compagnie Katakarak et les installations participatives d'art de rue éco-ludique ont également été très appréciées des enfants. Enfin, le stand conseil de la direction des parcs et jardins a connu un réel succès.



L'événement Parcs et jardins en fête

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES À LA DÉCOUVERTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Des actions de sensibilisation à la biodiversité sont régulièrement conduites par le service des parcs et jardins à destination des écoles. En 2022, 12 établissements scolaires ont bénéficié d'interventions de la part de la direction des parcs et jardins (Aimé-Césaire, Albert-Camus, Charles-Péguy, Chateaubriand, Gerbault, Jacques-Prévert, Léo-Lagrange, Sarrazins, Paul-Casalis, IME La Nichée, De-Maillé, Allezard). Elles portent sur la mise en place d'un potager.

La Ville accompagne également les établissements scolaires dans la mise en œuvre de projets liés au développement durable afin de permettre aux enfants et aux jeunes adultes d'éveiller leur sensibilité à la nature et aux écogestes du quotidien. Dans ce cadre, la direction de la jeunesse, en lien avec ses partenaires, a mené en 2022 les actions suivantes :

- « **Atelier sensoriel** » : 32 maternels et 36 élémentaires ont été sensibilisés à la découverte de fruits et légumes de saison avec l'association Interfel ;
- « **Atelier de sensibilisation au développement durable** » : 300 enfants ont été sensibilisés aux enjeux du développement durable lors d'une dizaine de projets d'animation réalisés par les équipes d'animation de la direction de la jeunesse ;
- « **Atelier Nature** » : 56 maternels et 120 élémentaires ont été sensibilisés à la préservation de la biodiversité lors

d'ateliers organisés à la maison de la nature sur les thèmes des jardiniers insolites, du compost, des petites bêtes et insectes, de la récupération ;

- « **Petites mains au grand cœur** » : 128 maternels et 192 élémentaires ont participé à des ateliers sportifs encadrés par les élémentaires de l'accueil de loisirs de Savignat dans le but de récolter des produits d'hygiène pour les bébés en lien avec l'association Elles Aussi, qui gère l'épicerie solidaire Épicéa ;
- « **Journée verte** » : dans le cadre de la Journée mondiale de l'environnement, la Ville, en collaboration avec la démocratie locale, GPSEA et les associations locales, a souhaité organiser des ateliers pédagogiques autour de l'alimentation, de l'énergie, de la biodiversité, des déchets, de l'eau et du textile. Les conseillères et les conseillers des trois instances démocratiques de la ville ont rencontré des professionnels de la collectivité et de GPSEA pour être sensibilisés et mieux préparer les activités.
- « **Classes d'eau** » : 2 classes de l'école élémentaire Léo-Orville ont participé à ce dispositif pour développer leurs connaissances sur la ressource eau, en lien avec la direction de l'éducation de la ville, GPSEA, l'Éducation nationale et d'autres partenaires comme l'Agence de l'eau.

Par ailleurs, le centre de production horticole de Mandres-les-Roses de GPSEA est régulièrement mis à la disposition de la ville pour des visites,



Centre de production horticole de Mandres-les-Roses



des réunions et des animations pédagogiques. Composé entre autres d'un jardin des cinq sens, de potagers sous diverses formes et d'un rucher, le centre horticole a ainsi pu accueillir, en 2022, 94 personnes (sorties des ALSH, équipements socio-culturels, étudiants...) pour une visite de l'équipement accompagnée d'une sensibilisation aux enjeux liés à la préservation de la faune et la flore.

L'année 2023 sera riche en ateliers de sensibilisation à la lutte contre le réchauffement climatique et à la préservation de la biodiversité. La direction de la jeunesse envisage de mener les actions suivantes :

- « **Qui veut sauver la planète** » : un grand jeu de société éducatif pour permettre aux élémentaires de 12 accueils de loisirs d'aborder des questions liées à l'énergie, à la biodiversité et au recyclage ;
- « **Visite de la maison du développement durable** » : une visite de la maison-exposition « Agir au quotidien chez soi » pour sensibiliser des accueils de loisirs aux enjeux de la transition énergétique et écologique. Les enfants sensibilisés réaliseront également une fresque sur le thème de « la maison du futur » ;
- « **La fresque du climat** » : les accueils de loisirs participeront à la réalisation d'une grande fresque du climat après avoir été sensibilisés aux enjeux climatiques.

LES ACTIONS DES ACTEURS LOCAUX EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les initiatives portées par la Ville et GPSEA sont complétées tout au long de l'année par les

interventions d'acteurs locaux qui s'investissent et se distinguent par leurs actions en faveur d'un monde conscient et promoteur d'un développement plus durable.

En 2022, de nombreuses associations se sont engagées auprès des Cristoliennes et Cristoliens pour les sensibiliser à l'environnement :

- L'association Nature & Société, qui anime la maison de la nature de l'île de loisirs, a proposé diverses activités dont des actions de terrain avec le conseil des jeunes, des classes d'eau sur les bords de Marne et les berges du lac, des ateliers thématiques avec les enfants et l'université ou encore des ateliers avec les seniors dans le cadre de la Semaine bleue. Par ailleurs, l'association a formé des visiteurs à divers sujets comme la prise en charge des animaux en détresse ou la botanique ;
- L'Association pour la sauvegarde du bras du Chapitre (ASBCA) a organisé deux nettoyages des bords de la Marne autour du bras du Chapitre avec le concours de nombreux partenaires : la Goujonnette, l'USC Kayak, le conseil de quartier Bords de Marne-Val de Brie, les services techniques de la ville et de GPSEA. L'association a également mené des actions autour du développement durable : bourse aux plantes et l'entretien des berges ;
- L'association Objets flottants non identifiés (OFNI) a réalisé, avec l'appui d'une experte de l'école du Breuil, des visites guidées à la découverte de la flore et la faune des bords de la Marne et a organisé divers moments sous le signe du vivre-ensemble intergénérationnel.

B. La promotion de modes d'alimentation responsables

L'adoption de nouvelles habitudes de consommation passe aussi par un changement des pratiques alimentaires et un recours croissant aux produits issus d'une agriculture durable et plus respectueuse de l'environnement. Pour ce faire, Créteil vise, au travers notamment du futur projet alimentaire territorial de GPSEA, à renforcer la part de l'agriculture biologique et des produits locaux dans les menus proposés aux enfants et aux seniors ainsi qu'à promouvoir une alimentation saine, de qualité et accessible pour tous.

LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL PORTÉ PAR GPSEA

Avec dans son périmètre d'intervention, 11 % d'espaces agricoles et 43 exploitations maraîchères, horticoles et céréalières, le territoire de GPSEA est l'un des plus « verts » d'Île-de-France.

À ce titre, il a engagé depuis 2018 une démarche d'élaboration d'un projet alimentaire territorial (PAT) en y associant l'ensemble des communes membres et des partenaires œuvrant dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Ce projet vise notamment à promouvoir une alimentation durable et de qualité pour tous, développer les circuits courts, soutenir l'activité économique agricole et préserver les terres agricoles.



1

plan alimentaire territorial (PAT) adopté fin 2022

Un diagnostic complet de la filière agricole et alimentaire a été réalisé en 2019 à l'échelle du territoire de GPSEA, avec une analyse des besoins et des comportements alimentaires, en termes de consommation individuelle mais aussi de restauration collective. L'année 2020 a permis d'approfondir cette phase d'étude et de travailler à la définition d'une série d'actions destinées notamment à favoriser l'augmentation de la part du bio dans les cantines scolaires ainsi qu'à privilégier les circuits courts et respectueux de l'environnement pour les approvisionnements. L'année 2021 a permis de finaliser le plan d'action bâti autour de sept thématiques pour traiter un ensemble d'enjeux alimentaires allant « de la fourche à la fourchette », et GPSEA a adopté son PAT en décembre 2022.

Dans la même perspective, GPSEA a été signataire en 2019 de la « Charte pour l'avenir de l'agriculture en Val-de-Marne ». Celle-ci

s'organise autour de quatre principes : remettre l'agriculture au cœur de l'aménagement, promouvoir une agriculture nourricière et respectueuse, encourager l'action citoyenne et favoriser une agriculture vectrice d'insertion et d'emploi durable.

L'ENGAGEMENT DE LA VILLE, DU CCAS ET DE GPSEA AU SEIN DES ÉQUIPEMENTS DE RESTAURATION

Assurant au sein de ses équipements une prestation de restauration collective, la commune, en lien avec la cuisine centrale de GPSEA, accroît depuis plusieurs années le recours aux produits biologiques et locaux dans les menus proposés aux usagers (écoles, crèches, résidences autonomie, portage à domicile et restaurants administratifs).

Respectant les principes d'une alimentation équilibrée et de qualité, le million de repas annuels fabriqués et livrés par la cuisine centrale pour les écoles, les centres de loisirs et les personnes âgées incluent actuellement une part de produits biologiques et labellisés à hauteur de 45 %.

Afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi EGalim (20 % de produits bio et 50 % de produits labellisés), GPSEA a notamment commencé à mettre en place les mesures suivantes :

- L'ensemble des marchés d'achat de denrées alimentaires ont été renouvelés en 2022 dans une démarche de développement durable, avec notamment le renforcement de l'approvisionnement de produits en circuits courts, de commerce équitable et labellisés (agriculture biologique, labels nationaux et/ou européens) ;
- La mise en œuvre d'un repas végétarien une fois par semaine depuis l'été 2019, soit une alternative à la viande et au poisson sous forme de protéines végétales (légumineuses et céréales...), d'ovo-produits (omelette, œuf dur...) ou de protéines animales d'origine laitière (fromage, protéines de lait...);
- La diminution du plastique alimentaire avec le remplacement des barquettes de livraison des repas en plastique par des matières recyclables ainsi que la suppression des bouteilles d'eau pour les pique-niques des enfants ;

- Le lancement d'une expérimentation pour réduire l'empreinte environnementale des repas fournis aux personnes âgées avec l'utilisation de barquettes recyclables ;

S'inscrivant dans la même dynamique, la Ville travaille à l'augmentation du recours aux produits issus de l'agriculture biologique et d'origine locale, notamment dans ses établissements de la petite enfance, qui proposent actuellement des repas composés à 20 % de produits biologiques.

LES INITIATIVES PORTÉES PAR LE TISSU ASSOCIATIF EN FAVEUR D'UNE ALIMENTATION DURABLE ET SOLIDAIRE

L'engagement en faveur du développement d'une alimentation biologique et de la promotion d'un commerce équitable est notamment porté sur le territoire par des structures associatives qui proposent aux Cristoliennes et Cristoliens de s'inscrire dans une consommation plus raisonnée et à échelle locale.

L'association Les Paniers de Créteil œuvre depuis 2008 pour distribuer une alimentation saine et durable provenant de circuits d'approvisionnement en produits bio sans intermédiaire, avec 10 points de dépôt sur Créteil (96 personnes adhérentes en 2022).



45 %

de produits bio et labellisés dans les écoles, les centres de loisirs et les repas à domicile des seniors

Elle favorise, par ailleurs, le lien social entre consommateurs et agriculteurs en organisant des animations et des ateliers de sensibilisation à une consommation durable (ateliers autour de la cuisine, du compostage, de la fabrique de produits à faire soi-même) lors des événements de la ville notamment.

L'épicerie Les Amis de la Coop'Cot, installée en juin 2020 dans le centre commercial de l'Échat, permet de favoriser la consommation responsable en menant des actions de sensibilisation aux enjeux écologiques et alimentaires, et en animant un lieu de distribution convivial de denrées alimentaires et de produits bio et équitables. En 2022, l'association a organisé un marché de produits locaux, des visites de producteurs, et aussi des ateliers de sensibilisation au goût, à l'alimentation de saison ou aux enjeux du changement climatique.



Atelier autour de l'équilibre alimentaire

C. Les démarches de transition vers une économie circulaire

Développer l'économie circulaire implique de modifier notre manière de penser pour passer d'un modèle économique linéaire, où l'on produit, consomme et jette, à un modèle circulaire, où les déchets sont revalorisés. À cet égard, GPSEA, aux côtés de la ville et de ses partenaires, déploie une politique qui vise à offrir aux habitantes et habitants du territoire la possibilité de recycler, de réemployer, de réutiliser mais aussi de valoriser les déchets. Pour accompagner la transition vers cette forme d'économie, qui place l'insertion sociale au cœur de ses interventions, les démarches conduites par les acteurs institutionnels, le tissu associatif et les structures de participation citoyenne constituent un relais indispensable pour impulser ces changements de comportement et sensibiliser nos concitoyens à une forme de consommation différente et solidaire.

LA GESTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS PAR LE TERRITOIRE

GPSEA assure, dans le cadre de ses compétences, la collecte et la valorisation des ordures ménagères et des déchets recyclables, la mise en place et l'entretien du parc de conteneurs enterrés ainsi que la gestion des déchetteries. S'agissant du traitement des déchets, GPSEA a délégué sa compétence au Smitdumv, qui, concernant leur incinération, a conclu une délégation de service public avec la société Valo'Marne pour l'exploitation de l'usine de valorisation énergétique de Créteil.

Par ailleurs, soucieux de la protection du cadre de vie et de l'environnement, et poursuivant l'ambition d'améliorer de manière continue le service qu'il rend aux habitants, GPSEA s'est engagé dans plusieurs plans d'amélioration de la collecte (PAC) initiés par l'éco-organisme Citeo (ex-Éco-Emballages).

Ces démarches seront complétées par un travail visant à élaborer un plan territorial de prévention des déchets assorti d'actions qui permettront de réduire les déchets produits et d'augmenter la part de déchets recyclés.

La valorisation des déchets

Le Territoire a fait de la valorisation des déchets une de ses priorités, et notamment dans l'optique d'œuvrer à la transition vers

l'économie circulaire. À ce titre, il existe à ce jour sur le territoire deux types de valorisation selon la nature des déchets collectés :

- Les déchets recyclables issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux), qui sont évacués, via le centre de tri de Limeil-Brévannes, vers des filières de recyclage adaptées ;
- Les déchets ménagers résiduels, qui sont incinérés par le centre de valorisation énergétique exploité par Valo'Marne et permettent par cette action de combustion de fournir de l'énergie sous forme d'électricité à EDF mais également de la chaleur au réseau de chauffage urbain. L'usine prend également en charge le traitement des deux tiers des déchets médicaux en Île-de-France, notamment ceux issus de l'activité des établissements de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP).

En 2023, les camions-bennes de collecte seront progressivement remplacés par des véhicules bas carbone (électriques ou à hydrogène).

L'extension des consignes de tri

Nommé en 2018 « Champion du tri » par l'éco-organisme Citeo, GPSEA s'est engagé dès 2016 dans une démarche d'extension et de simplification des consignes de tri, d'abord sur le territoire de l'ex-Plaine centrale puis, depuis le 1^{er} janvier 2019, sur l'ensemble des communes membres du Territoire, hors celles du plateau Briard. Cela constitue une incitation vertueuse à l'écocitoyenneté, anticipant ainsi l'obligation nationale fixée par la loi en 2022.

Grâce à ces nouvelles consignes, les bacs jaunes accueillent désormais tous les emballages, offrant aux particuliers un système de collecte incitatif qui encourage l'action de tout un chacun en faveur de l'environnement. La modernisation du centre de tri de Limeil-Brévannes en 2016 en lien avec la société SUEZ, et avec le soutien de Citeo, permet d'accompagner cette nouvelle dynamique et d'inciter les habitants du territoire à adopter de nouvelles pratiques en matière de recyclage des déchets.

En dix-huit mois d'expérimentation, cette mesure a eu un impact significatif sur les quantités de déchets triés (737 tonnes, contre un objectif de 350 tonnes), et sur les comportements indi-

| Tonnes de déchets issus de la collecte des emballages triés | | | | | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|
| 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| 3 643 t | 3 735 t | 3 863 t | 4 050 t | 4 026 t | 3 930 t |

viduels, avec une diminution significative des refus de tri (-12 %). On note une augmentation de plus de 21 % de la matière valorisée et plus particulièrement de plus de 62 % des emballages plastiques revalorisés. Les habitants ont très largement adhéré au nouveau système, bien plus simple pour eux, puisque quasiment tous les emballages peuvent dorénavant être triés et recyclés.

Le service de déchetterie

Afin d'améliorer le service de collecte des déchets ménagers, GPSEA a renouvelé son marché de collecte et a apporté diverses améliorations au service de déchetterie. Pour cela, la déchetterie de Créteil, située dans le quartier de la Brèche, est ouverte gratuitement tous les jours de 9 h à 12 h 30, et aussi les mercredis et samedis de 14 h à 18 h, soit 7 h 30 supplémentaires d'ouverture hebdomadaire. La déchetterie permet un traitement spécifique pour une valorisation et un recyclage efficace des déchets.

Le service de collecte des encombrants

Pour favoriser la valorisation des déchets dans les filières adaptées, GPSEA a de longue date mis en place un service de collecte des encombrants à la demande. Il permet un ramassage de certains déchets encombrants et de déchets dangereux des particuliers en dehors des collectes classiques mensuelles, au pied de

leur domicile. Les objets déposés sont alors triés dans le but d'en extraire la part disponible au réemploi, à la réutilisation ou au recyclage dans les filières adaptées.

Cette prestation permet d'offrir un panel de services très large aux usagers, facilite le geste de tri du citoyen en alimentant une économie locale circulaire et limite le risque de dépôts sauvages sur la voie publique.

Le compostage à domicile

Depuis 2011, un programme ambitieux d'incitation à la pratique du compostage est déployé sur le territoire. L'intérêt de cette action est double : écologique d'abord, car elle limite le tonnage de déchets résiduels transportés et incinérés ; économique ensuite, car chaque tonne transformée est économisée. Pour favoriser cette pratique, l'ex- CA Plaine centrale a, durant plusieurs années, proposé une offre de distribution de composteurs individuels en bois (15 € pièce) ou en plastique (19 € pièce) aux foyers volontaires (844 composteurs individuels ont pu être installés depuis 2012).

Cette initiative a été réenvisagée en 2021, et GPSEA propose désormais des composteurs et lombricomposteurs à titre gratuit. Cette année, ce sont ainsi 323 composteurs qui ont été distribués sur les 11 communes où GPSEA exerce directement sa compétence, permettant de réduire la production de déchets organiques d'environ 48 tonnes.



Déchetterie de Créteil

L'implantation de conteneurs enterrés dans les quartiers

Démarche engagée depuis plusieurs années par l'ex-CA Plaine centrale puis poursuivie par GPSEA, l'implantation de conteneurs enterrés au cœur des quartiers est un dispositif qui présente trois avantages : améliorer le cadre de vie en supprimant la présentation des bacs roulants à la collecte (un conteneur équivaut à 10 bacs de 500 litres), favoriser le geste de tri et diminuer les nuisances quotidiennes de la collecte, libérer les locaux proprement intérieurs qui peuvent ainsi être réaffectés à d'autres fonctions telles que le stockage des encombrants ou la création de locaux à vélos.

Une étude quant à la poursuite de ces installations sur le territoire a été menée en 2019 par GPSEA et a conduit à l'élaboration, en 2020, d'un programme pluriannuel de mise en place de conteneurs enterrés sur cinq ans. Les sites envisagés sur Créteil concerneront principalement les ensembles collectifs de plus de 60 logements et les centres commerciaux de proximité. En 2022, trois projets d'implantation de conteneurs ont été lancés et menés à bien, ce qui a permis de porter le nombre de colonnes enterrées à 465.

La collecte et la valorisation des déchets alimentaires

Dans le cadre de la loi antigaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), à partir du 1^{er} janvier 2024, le tri des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) à la source sera obligatoire pour tous, entreprises comme collectivités, ces dernières devant proposer des solutions aux particuliers, quels que soient le volume ou l'activité du producteur. Dans ce cadre, GPSEA a mis en place un nouveau marché de collecte et de valorisation des déchets alimentaires pour permettre de répondre à cette nouvelle obligation sur le territoire.

Les déchets alimentaires sont des déchets de cuisine et de table (DCT), comme des épluchures, des restes de viande, de poisson, des fruits, des légumes, des produits laitiers (soit tous les déchets sortant de cuisine ou de repas). Ces déchets alimentaires seront à jeter dans des poubelles de rue fournies par GPSEA et dans le respect des conditions suivantes : sans emballages, contenu en vrac ou dans des sacs transparents biodégradables. Ils seront ensuite acheminés jusqu'à l'usine de méthanisation de l'entreprise Moulinot afin de produire du compost, de l'engrais naturel et du biogaz.

La collecte des déchets alimentaires débutera en 2023 par une phase d'expérimentation au sein de quatre écoles pilotes. Une première phase de concertation avec l'équipe enseignante, de restauration et d'animation de chaque école s'est tenue en 2022.

Les écoles maternelles et élémentaires de Savignat, Casalis, Chateaubriand et Lagrange accueilleront ainsi des tables de tri dans chaque réfectoire et débiteront la collecte des déchets alimentaires en février 2023. Divers éléments de communication seront mis à disposition dans les écoles pour informer les parents et les enfants. Des actions pédagogiques, comme la création d'affichage, auront également lieu avec les équipes d'animation. Un déploiement du dispositif sera effectué de manière progressive vers le reste des écoles cristoliennes sur les années scolaires 2023 et 2024.

LES ACTIONS CITOYENNES DE NETTOYAGE, DE TRI, DE RÉEMPLOI ET DE RECYCLAGE

La mobilisation citoyenne en faveur de la protection de l'environnement et de la transition vers une économie circulaire se renforce chaque année à Créteil. Diverses actions ont été déployées en 2022. Pour agir sur la durée de vie des produits consommés et réduire la production de déchets, des actions de prévention et d'incitation au tri sont menées par les acteurs institutionnels et les entreprises, mais aussi par les associations. Dans ce contexte l'association Créteil Ressourcerie Val-de-Marne, créée en 2020, relève ce défi en proposant diverses actions : collecter des objets, les valoriser par le tri et leur remise en état, les vendre à un prix solidaire, participer à des événements et organiser des ateliers de sensibilisation au réemploi pour les particuliers et les professionnels.

L'association a tenu une ressourcerie temporaire entre janvier et juin 2022 au pied des immeubles dans le quartier du Mont-Mesly afin de sensibiliser les habitants aux thématiques du réemploi et aussi pour récupérer tous types d'objets pouvant être valorisés. Après tri, remise en état ou redistribution, les objets ont pu trouver une seconde vie grâce à la vente dans la boutique solidaire ou grâce au site en ligne.





04

ASSURER LA SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ

La persistance dans notre société de la pauvreté et la montée de l'exclusion sociale, de même que l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, montrent bien que le développement économique n'implique pas nécessairement le progrès social. Face à ces difficultés, qui coexistent parfois au sein d'un même territoire, la cohésion sociale et la solidarité s'imposent comme conditions essentielles d'un développement humainement et socialement durable de notre société.

La solidarité étant pour Créteil et son CCAS le fer de lance de son engagement, nous continuerons à faire preuve de volontarisme en renforçant les liens, notamment entre générations, en œuvrant pour accompagner les plus fragiles d'entre nous et en traitant chacun avec dignité et responsabilité afin de garantir le vivre-ensemble.



COHÉSION

ENTRE LES GÉNÉRATIONS

A. La réduction des précarités et l'accompagnement des plus fragiles

Le CCAS soutient nos concitoyens qui rencontrent des difficultés. Par l'instruction des aides légales et l'accompagnement au quotidien des usagers dans leurs démarches, il vise à la réduction des précarités, ponctuelles ou déjà affirmées.

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES SITUATIONS DE PRÉCARITÉ

Les aides financières et énergétiques

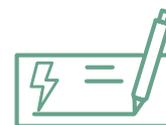
Devant l'enjeu que revêt la lutte contre les situations de précarité énergétique, et en complément des actions déjà accomplies sur notre territoire, le CCAS a fait de l'accompagnement des familles qui connaissent ces difficultés une priorité.

Les ménages menacés de coupure d'énergie sont ainsi reçus et accompagnés à l'occasion d'entretiens de prévention des coupures (médiation avec les fournisseurs d'énergie, plan d'aide et échéancier). Cette année, le CCAS a mené sept entretiens de prévention des coupures d'énergie. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes grâce au travail réalisé par les référents énergie, qui accueillent sur rendez-vous les ménages rencontrant des difficultés à payer leurs factures. Ce travail de prévention permet d'éviter bien en amont les problématiques de coupures d'énergie.

En fonction de la situation des ménages, le CCAS peut décider également de la prise en charge partielle des factures d'électricité dans le cadre de l'aide aux impayés d'énergie du fonds de solidarité habitat (FSH) géré en lien avec le Département. En 2022, 663 personnes ont pu bénéficier du FSH énergie, soit un montant d'aide versé à hauteur de 95 516 euros.

Il attribue, par ailleurs, des aides ciblées pour l'énergie et des aides à la vie courante aux familles modestes rencontrant des difficultés pour le règlement des dépenses de première nécessité. En 2022, 65 aides ciblées pour l'énergie ont été accordées pour une valeur totale de 14 840 euros et 699 personnes ont obtenu des aides à la vie courante pour une valeur totale de 133 355 euros.

Par ailleurs, afin de favoriser l'accès aux soins et d'éviter le non-recours à ceux-ci faute d'une complémentaire santé, le CCAS a créé une aide à la mutuelle. En 2022, cette aide a bénéficié à 344 personnes pour un montant total de 58 217 euros.



663
bénéficiaires du
FSH énergie



65
aides ciblées pour l'énergie
versées



699
bénéficiaires des aides
à la vie courante



641

seniors ont
participé à des
activités tout au
long de l'année



Activités sportives pour les personnes âgées

La domiciliation et la prévention des expulsions locatives



208

bénéficiaires
de l'allocation
mensuelle
municipale

Le CCAS mène une mission de domiciliation qui permet à toute personne sans domicile stable ou fixe, qui dispose d'un lien suffisant avec la commune, de bénéficier d'une adresse administrative et de faire valoir certains droits sociaux et prestations. Par convention, l'association Emmaüs Solidarité assure cette activité en lien avec le CCAS et a permis à 598 personnes d'être domiciliées au cours de l'année 2022.

La commission locale de prévention des expulsions (Clipe), avec l'appui de plusieurs partenaires institutionnels et associatifs, mène une mission de prévention des expulsions locatives, que ce soit à titre préventif ou au stade de la réquisition. Ce sont 133 personnes qui ont ainsi pu être accompagnées en 2022 dans le cadre de ce dispositif.

LE SOUTIEN AUX PERSONNES ÂGÉES

L'accompagnement et les prestations sociales spécifiques

Le service des seniors œuvre au quotidien auprès des personnes âgées en répondant à leurs besoins en matière d'aides et de prestations, et en les soutenant quand se font jour les difficultés liées au grand âge. À ce titre, outre l'instruction des aides sociales légales

comme l'allocation de solidarité aux personnes âgées, la Ville, en lien avec son CCAS, propose des prestations spécifiques au travers des fonds d'intervention pour perte d'autonomie (15 bénéficiaires) et de l'allocation mensuelle municipale (208 allocataires), qui permettent tous deux d'apporter aux Cristoliennes et Cristoliens de plus de 65 ans, quelle que soit leur nationalité, un complément de ressources.

L'aide au maintien à domicile et l'habitat adapté

Afin de permettre aux personnes âgées dépendantes de continuer à vivre chez elles et ainsi préserver leur cadre de vie, le CCAS propose au quotidien de nombreux services :

- L'aide à domicile (28 568 heures pour 336 bénéficiaires) et la livraison de repas à domicile ou en résidences autonomie (20 953 repas) ;
- L'installation, en lien avec le Département, d'un système de téléassistance au sein des logements avec prise en charge totale ou partielle des frais liés à l'équipement (22 logements équipés), une intervention technique gratuite pour la réalisation de petits travaux à domicile (126 interventions) et une assistance administrative et technique dans l'adaptation des logements assurée par l'association Soliha, dans le cadre d'une convention avec le CCAS (64 dossiers suivis, 14 nouveaux dossiers, 7 soldés, 27 premiers contacts) ;

- L'organisation d'ateliers d'équilibre et de prévention des chutes, en lien avec la direction des sports et la direction du personnel des résidences pour personnes âgées (102 participants).

Les activités et les animations de loisirs

La Ville déploie de nombreux services et activités à destination des personnes âgées pour préserver le lien social, la santé et le bien-être des seniors. En 2022, la Semaine bleue a constitué un moment privilégié pour mettre en lumière nos aînés et la place qu'ils occupent dans la ville en participant à la vitalité de Créteil. Cette semaine a été l'occasion de proposer des activités sportives : une grande marche organisée en partenariat avec la maison de la nature pour découvrir la faune et la flore du lac et des défis intergénérationnels « Equiligym » avec les enfants des accueils de loisirs de la ville.

Le CCAS a pu proposer également de nombreuses activités tout au long de l'année. Ainsi, 641 seniors ont pu profiter de 19 sorties organisées l'été et 35 sorties durant l'année. Le club senior a également organisé des activités sportives – aquagym, gymnastique, marche en forêt, tennis, tir ou yoga – qui ont réuni 487 personnes.

LA CONTRIBUTION À L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À L'INSERTION

L'accompagnement social et à l'insertion

Le CCAS s'appuie sur l'action du service insertion sociale pour accompagner les bénéficiaires de droits sociaux. Le service a ainsi accueilli et orienté 7 692 personnes sur l'année 2022 et, au travers d'une convention avec le Département, a assuré l'accompagnement social de 741 personnes (dispositifs Padie, PLIE accès aux droits...).

En 2022, 806 personnes isolées ou en couple sans enfants mineurs ont été accompagnées par le service insertion sociale, et 621 d'entre eux ont signé un contrat de parcours d'insertion. Pour finir, le service a reçu 570 demandes de RSA.

L'aide à l'emploi des jeunes

La direction de la jeunesse participe également à cet enjeu d'insertion en soutenant l'entrée des jeunes sur le marché du travail. Au-delà

des actions mises en œuvre au quotidien par le bureau d'information jeunesse et la mission locale, cette année deux initiatives ont eu lieu pour offrir aux plus jeunes l'opportunité d'accéder à un emploi, ou à une formation en lien avec GPSEA, l'UPEC et le tissu économique cristolien :

- Le forum « Booste ton avenir », qui a réuni 800 jeunes et 120 exposants ;
- Le job dating « 1 jeune, 1 solution », qui a réuni plus d'une centaine de participants et 23 entreprises et formations du territoire du Val-de-Marne.

Par ailleurs, la mission locale de Créteil et Pôle emploi ont lancé un nouveau contrat d'engagement jeune (CEJ) en 2022 afin de proposer aux jeunes de moins de 26 ans, ou de moins de 30 ans concernant les jeunes en situation de handicap, un accompagnement intensif pour construire un projet professionnel et trouver une formation ou un emploi durable.

Enfin, en 2022, un autre dispositif est né, la coopérative de jeunes majeurs (CJM), cofinancé par GPSEA et porté par plusieurs structures (Études et chantiers IDDF, Phares et Coopaname). La CJM a pour objectifs de stimuler le désir d'entreprendre des jeunes, de leur donner confiance en eux et de développer leurs compétences et leur employabilité. Plusieurs ateliers ont ainsi eu lieu au sein de la pépinière d'entreprises Citec, basée dans la zone d'Europarc, et ont permis de faire émerger trois projets : le lancement d'un traiteur bio, la commercialisation d'une marque de vêtements et la création de coffrets en bois pour les cosmétiques.



Stand au job dating « 1 jeune, 1 solution »

L'accompagnement dans l'apprentissage du numérique

Convaincue que l'apprentissage de compétences numériques est un véritable levier de transformation individuelle et collective, la Ville mène de nombreuses actions et expérimentations autour de l'apprentissage, de la prévention, de la découverte et de la lutte contre la fracture numérique, que ce soit dans les relais mairies, les équipements socio-culturels, les accueils de loisirs ou encore dans les écoles.

Dans ce cadre, en 2022, ont été menées les actions suivantes :

- Des activités d'initiation et d'accompagnement aux usages numériques (apprentissage des bases, découverte des outils de recherche sur Internet, du smartphone...) au sein des espaces publics numériques (EPN) ;
- Des ateliers de prise en main des outils du numérique au sein du relais mairie de l'Abbaye, en lien avec l'Emmaüs Connect, avec distribution de recharges mobiles et Internet auprès des publics en situation de précarité ;
- Des permanences animées par la conseillère numérique de la ville au sein de chaque relais mairie de la ville afin d'accompagner celles et ceux qui le souhaitent dans leurs démarches administratives en ligne tout en les formant aux outils du numérique ;
- Un laboratoire de fabrication itinérant, le DipBike, qui propose une mallette d'outils numériques tels qu'une imprimante 3D, une découpeuse vinyle, une fraiseuse numérique, des kits de robotique, etc. ;

- Le Pass numérique à destination des jeunes adultes non diplômés, les demandeurs d'emploi, les personnes isolées, les personnes allophones et les bénéficiaires de minima sociaux pour les aider à acquérir des compétences numériques essentielles. Le carnet de 10 chèques d'une valeur de 10 euros chacun permet aux bénéficiaires d'accéder à des formations adaptées. En 2022, 379 Pass ont été distribués auprès des partenaires, et 163 tickets ont été scannés à l'hôtel de ville ;
- Un camp d'été 100 % numérique, le « Jump in Tech », organisé par l'association Becomtech pour encourager les adolescentes de 14 à 17 ans à s'orienter dans les domaines de l'informatique et du numérique et ainsi combattre le manque de mixité. Les participantes ont ainsi pu apprendre à coder, à créer un site Internet, à piloter des robots, à filmer et monter des vidéos, et aussi rencontrer des personnalités féminines travaillant dans ce domaine d'activité.

L'insertion par le travail

Soutenue de longue date par GPSEA, l'association Pôle Compétences Initiatives (PCI) se met au service des demandeurs d'emploi en assurant le déploiement sur le territoire des actions du plan local d'insertion par l'économie. Elle constitue à ce titre un partenaire privilégié pour la prise en compte, dans les appels d'offres de la Ville, de clauses favorisant l'insertion, la lutte contre le chômage et les exclusions.



Atelier numérique à destination des enfants

B. La prise en compte solidaire et inclusive des besoins de chacun



Classe spécialisée de l'école maternelle Beuvin

L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Depuis plus de trente ans, Créteil est engagé avec ses partenaires pour offrir aux personnes porteuses de handicap les conditions d'une participation active à la vie de la cité. Signataire de la « Charte des villes de France pour l'intégration de leurs citoyens handicapés » dès 1989, la Ville mène en la matière une politique ambitieuse et transversale qui mobilise une diversité d'acteurs institutionnels et associatifs mais également tous les services municipaux, qui ont chacun intégré dans leurs actions la prise en compte des besoins des personnes handicapées.

La commission d'intégration des personnes handicapées (CIPH), instance partenariale de concertation entre élus, associations et personnalités qualifiées, créée en 1991 bien avant les obligations légales en la matière, et dont les travaux sont coordonnés par la mission Handicap du CCAS, complète ce dispositif et met en œuvre avec exigence l'ambition municipale en faveur de l'intégration de ce public.

À ce titre, divers travaux ont été réalisés dont les projets de travaux demandés par la CIPH (33 900 €), les travaux envisagés dans le cadre de l'Ad'AP (343 000 €) et du PAVE (127 400 €) pour assurer l'accessibilité du patrimoine communal et des espaces publics. Ils permettent de rendre 89 % des lieux d'accueil accessibles avec pour objectif 100 % d'ici à 2026.

En 2022, ont également été menées les actions suivantes :

- **L'accompagnement social des demandeurs de logement en situation de handicap.** Le CCAS de la ville et la direction du logement assurent le suivi des demandes et, en 2022, 55 relogements de personnes en situation d'handicap ont eu lieu ;
- **La poursuite de la cellule « Aide handicap école ».** Permanence spécifique d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour répondre aux interrogations des familles concernant le parcours scolaire de leur enfant en situation de handicap ;
- **Le dispositif Ulis.** Ces classes spécialisées fournissent aux enfants un accompagnement humain et matériel adapté. En 2022, 194 élèves ont été accueillis au sein des 19 dispositifs spécialisés Ulis que comptent les écoles de Créteil.



352 127 €
de travaux
conduits dans le
cadre de l'Ad'AP
en 2022



194
élèves accueillis au sein
du dispositif spécialisés
Ulis des écoles de
Créteil



89 %
des lieux d'accueil
accessibles avec pour
objectif 100 % d'ici
à 2026

LES ACTIONS DE SOLIDARITÉ EN FAVEUR DE PUBLICS SPÉCIFIQUES

Au-delà des actions menées par le CCAS de la ville et des directions engagées à lutter contre toutes les formes de discrimination, d'autres services se distinguent par leur mobilisation.

La direction du logement a mis en place un accompagnement spécifique pour les personnes à la recherche de logement à la suite de violences conjugales et intrafamiliales. En 2022, 13 personnes ont ainsi pu être relogées.

La direction de la politique de la ville, en faveur de l'égalité des chances et de la réduction des écarts de développement au sein des QPV que sont le Mont-Mesly/Habette/Coteaux du Sud, les Bleuets et le Petit-Pré – Sablières (soit 10 073 habitants), propose des actions pour répondre aux difficultés rencontrées dans ces quartiers :

- **L'offre linguistique** : ce dispositif permet un meilleur partage des informations, des pratiques, des outils et des ressources auprès des habitants qui ne maîtrisent pas ou peu la langue française. Ces ateliers constituent pour les apprenants un véritable levier vers une insertion sociale et professionnelle. En 2022, 400 personnes ont suivi les ateliers linguistiques.
- **Le soutien aux actions associatives** : ce dispositif permet de soutenir diverses actions au plus près des besoins des habitants (accompagnement méthodologique, mise en réseau, recherche de subventions, réponse à appels à projets). En 2022, 57 projets, tous champs d'intervention confondus – lien social, citoyenneté, cadre de vie, santé, éducation, emploi, intégration, culture, loisirs –, ont été soutenus au profit de 30 associations grâce aux crédits spécifiquement liés à la politique de la ville. Par ailleurs, 150 associations ont été accompagnées par la direction au-delà de la géographie prioritaire ;
- **Le programme de réussite éducative** : des parcours individualisés ont été proposés à 127 enfants (de 2 à 16 ans issus des QPV ou scolarisés en REP) présentant des signes de fragilité. En 2023, plusieurs projets seront expérimentés pour accompagner au mieux ces enfants, et leurs familles, et ainsi faciliter leurs parcours (atelier de prévention en orthophonie, soutien à la parentalité à domicile, parcours numérique de soutien à la parentalité, accès au diagnostic et suivi psychologique, poursuite des permanences d'ethnopsychologie, de l'interprétariat et des permanences d'accompagnement juridique et administratif).



Jeunes Cristoliens à la Journée de la tolérance

Le Réseau parentalité de Créteil, en lien avec ses partenaires, a également agi en faveur de la solidarité pour soutenir et accompagner les familles cristoliennes. Les parents ont ainsi pu, pendant quatre semaines, participer à des animations multiples dont les objectifs étaient de faciliter l'exercice de la fonction parentale, faire connaître les services existants et sensibiliser à diverses thématiques.

LA SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES AUX ENJEUX DE COHÉSION

Afin de sensibiliser les plus jeunes au vivre-ensemble, la direction de la démocratie locale et de la proximité a mené divers projets avec les conseils des enfants, des adolescents et des jeunes dans le but de favoriser la cohésion sociale et solidaire entre eux, mais aussi avec les habitants de leur territoire, adultes et personnes âgées.

Dans ce cadre, en 2022, il a été organisé une Journée pour la tolérance et pour lutter contre l'homophobie, à l'occasion de la Journée mondiale contre l'homo-, la bi- et la transphobie. Lors de cette journée, 267 jeunes de 15 à 18 ans ont été sensibilisés aux enjeux de la lutte contre les discriminations à travers des activités ludiques animées par le conseil des jeunes, des débats, des échanges et des projections de films animés par des associations, et ce en lien avec les établissements scolaires.



267

jeunes sensibilisés aux enjeux de la lutte contre les discriminations lors de la Journée de la tolérance et de la lutte contre l'homophobie

En 2023, les conseils des trois instances prévoient de mener les projets suivants:

- **Le tour d'Europe solidaire** : en juillet 2023, le conseil des jeunes va mettre en œuvre un programme d'échange itinérant entre jeunes de Créteil, de Mataró (Espagne) et de Salzgitter (Allemagne) en vue d'élaborer des projets autour de la solidarité, du climat, de l'identité européenne et de l'engagement ;
- **Un film documentaire** : le conseil des jeunes prévoit de réaliser un film documentaire autour de l'engagement des jeunes, des solidarités et de l'identité européenne ;
- **Des ateliers ciné-débats** : le conseil des adolescents prévoit la création d'ateliers pour apprendre à repérer et à déconstruire les stéréotypes sexistes.

LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE PORTÉE PAR LA COMMUNE

Créteil, depuis plus de quarante ans, grâce à l'action du comité de jumelage, tisse des liens d'amitié avec huit autres villes : Kyriat-Yam (Israël), Les Abymes (Guadeloupe), Salzgitter (Allemagne), Falkirk (Écosse), Cotonou (Bénin), Mataró (Espagne), Gyūmri (Arménie), Playa (Cuba) et Loulé (Portugal).



Par ailleurs, notre ville apporte depuis longtemps son soutien aux territoires et populations sinistrés, notamment au travers d'une aide humanitaire d'urgence ou ponctuelle. En 2022, à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la Municipalité a ainsi attribué deux subventions, l'une de 10 000 euros à la Croix-Rouge française pour permettre l'acheminement de biens de première nécessité, et l'autre de 3 000 euros à l'association Mécénat 100 %, qui a soutenu un projet local, « Un peu de chaleur pour l'Ukraine », dans le but d'envoyer des sacs de couchage et des poêles à bois à la population civile.

En parallèle, et en collaboration avec ses partenaires associatifs et institutionnels, la Municipalité, fidèle aux valeurs de solidarité, d'accueil et d'entraide qui animent notre ville, a souhaité apporter son soutien au peuple ukrainien en mettant en œuvre les mesures suivantes :

- L'hôtel de ville a été pavoisé avec le drapeau ukrainien durant toute l'année 2022 ;
- un accueil de jour, pour une prise en charge humanitaire et administrative des Ukrainiens arrivant dans le Val-de-Marne, a été installé du 15 mars au 30 septembre 2022 au centre sportif Marie-Thérèse-Eyquem ;
- des solutions d'hébergement de trois types ont été proposées :
 - Un hébergement d'urgence à la maison de quartier du Port, en partenariat avec l'association Coallia, d'une capacité de 27 personnes ;
 - un hébergement temporaire à la résidence Le Stendhal, en partenariat avec Créteil Habitat Semic et la Croix-Rouge française, qui a permis d'accueillir jusqu'à 18 personnes réparties dans huit studios (six F1 et deux F2) ;
 - les locaux de l'ancienne gendarmerie ont également été mobilisés pour accueillir temporairement des familles de réfugiés ukrainiens. Six appartements de type F3 y ont été rénovés par Créteil Habitat Semic et aménagés par la Ville. Fin 2022, la commune prenait encore en charge l'hébergement de 43 personnes dans ces lieux ;
- une collecte solidaire de produits de première nécessité au centre sportif André-Dassibat a également été organisée en partenariat avec la protection civile.

05

PERMETTRE ET LA SATISFACTION

S'assurer que la société est en mesure de favoriser l'épanouissement des individus, permettant à chacun de trouver sa place et de poursuivre ses aspirations, mais également de garantir la satisfaction des besoins essentiels constituent une des facettes d'un développement durable qui place l'humain au centre des préoccupations.

Créteil construit depuis des années son action autour de cette double exigence. Elle veille ainsi à offrir les conditions de la satisfaction des besoins, notamment en termes d'accès à une santé de qualité et à un habitat sain et durable pour tous, mais également à encourager l'accès à la culture et à la pratique sportive à tous les âges de la vie, tout en portant une attention particulière au développement de formes de participation et d'engagement au sein de lieux d'expression citoyens et démocratiques.



L'ÉPANOUISSEMENT DES BESOINS ESSENTIELS

A. Les démarches pour un accès à la santé et au logement pour tous

S'assurer que la société soit en mesure de favoriser l'épanouissement des individus, permettant à chacun de trouver sa place et de poursuivre ses aspirations mais également de garantir la satisfaction des besoins essentiels, constituent une des facettes d'un développement durable qui place l'humain au centre des préoccupations.

Créteil construit depuis des années son action autour de cette double exigence indissociable. Elle veille ainsi à offrir les conditions de la satisfaction des besoins, notamment en termes d'accès à une santé de qualité et à un habitat sain et durable pour tous, mais également à encourager l'accès à la culture et à la pratique sportive à tous les âges de la vie, tout en portant une attention particulière au développement de formes de participation et d'engagement au sein de lieux d'expression citoyens et démocratiques.

UNE OFFRE DE SANTÉ ACCESSIBLE ET DE QUALITÉ

Le contrat local de santé

Depuis octobre 2015, la Ville dispose d'un contrat local de santé (CLS) signé avec l'agence régionale de santé et la préfecture du Val-de-Marne. L'année 2022 a été marquée par le renouvellement de ce contrat, qui, avec l'appui de douze partenaires, permet de répondre aux objectifs suivants :

- Renforcer la prévention ;
- Amener les personnes vulnérables vers les parcours de soins ;
- Sensibiliser aux problématiques de santé à travers des actions éducatives ;
- Réduire les inégalités territoriales de santé et d'accès aux soins ;
- Mieux coordonner les attentes des professionnels, les actions des associations et des institutions en lien avec les besoins des habitantes et habitants ;
- Donner plus de cohérence et de lisibilité au système de santé au niveau local.

Dans ce cadre, deux nouveaux dispositifs ont été mis en place en 2022 : une mutuelle communale, qui vise à offrir aux Cristoliennes et Cristoliens une meilleure couverture santé à un tarif préférentiel et aux garanties multiples (1 218 personnes ont souscrit à cette mutuelle), et également une aide au paiement des cotisations de complémentaire santé qui peut représenter jusqu'à 50 % des frais d'adhésion (344 aides ont été accordées en 2022).



94

*journées de permanence
par la mutuelle communale
et 800 rendez-vous honorés*



1 218

*personnes protégées par la
mutuelle communale dont
53 % ne disposaient pas de
couverture avant celle-ci*



344

*aides au paiement
des cotisations de
complémentaire santé
accordées*

Les actions de prévention santé et nutritionnelle

Le service prévention-santé du CCAS organise chaque année de nombreuses actions de prévention en matière de santé sur le territoire communal. Ainsi, en 2022, plusieurs programmes de prévention nutritionnelle ont pu être déployés avec 210 animations menées en milieu scolaire et dans les instituts médico-éducatifs (IME) autour de l'équilibre alimentaire (3 850 enfants concernés), mais également de nombreuses démarches conduites au sein des structures de la petite enfance ou en lien avec les partenaires de la ville (centres sociaux, associations, UPEC...), ce qui a permis de sensibiliser 1 158 personnes. Parallèlement, le programme de prévention bucco-dentaire a concerné 51 écoles, soit au total 1 425 enfants de maternelle et 3 008 enfants de 6 ans et plus lors de 224 animations menées sur site. 232 enfants des IME ont bénéficié du dépistage bucco-dentaire et 300 parents de 10 accueils petite enfance ont rencontré les dentistes pour être informés.

Enfin, déclinaison du volet santé du contrat de la ville depuis 2006, l'Atelier Santé Ville permet de mener des actions de proximité pour favoriser l'accès à la prévention santé et aux soins aux publics les plus éloignés de l'information et des services dans les trois quartiers prioritaires de la ville (QPV). Ainsi, en 2022, les actions marquantes suivantes ont été menées :

- **Agir contre la souffrance psychique des adolescents** : cette action a permis de sensibiliser toutes les classes de 6^e du collège A.-Schweitzer au harcèlement scolaire. Des permanences ont également été organisées pour accueillir les élèves qui ressentaient le besoin d'échanger. Cette action se poursuivra en 2023 dans un autre collège ;

- **L'atelier santé des Bleuets** : animé par l'association Les Transmetteurs (groupe de médecins retraités bénévoles), des temps d'échange mensuels ont été mis en place au sein de la bibliothèque des Bleuets pour évoquer des sujets de prévention santé et rendre les habitants acteurs de leur santé. En 2023, les deux nouveaux ateliers santé de proximité se poursuivront dans les quartiers Petit-Pré – Sablières et de la Habette.

L'ENGAGEMENT POUR UN HABITAT DURABLE ET ÉQUILIBRÉ

Devant l'enjeu que constitue l'accès au logement, la Ville mène, en coordination étroite avec les 30 bailleurs sociaux présents sur le territoire communal, une politique de développement qui promeut un habitat durable, équilibré et accessible à tous.

À cet égard, Créteil, qui compte un parc social de 16 474 logements, soit 42% du parc global, s'assure avec une vigilance constante que les programmes immobiliers menés sur le territoire, nouveaux ou de renouvellement, comportent une part adaptée de logements sociaux et permettent de garantir la mixité sociale. Grâce à l'action du service du logement, la Ville agit d'une manière significative pour aider les Cristoliennes et les Cristoliens dans leurs démarches pour se loger, que ce soit pour une première demande ou pour un relogement dans le cadre des opérations de rénovation urbaine, comme celle du Mont-Mesly. En 2022, 408 logements ont ainsi pu être attribués sur le contingent communal.



Atelier du programme de prévention bucco-dentaire

B. La promotion de la culture



Levier essentiel du vivre-ensemble et source d'épanouissement, le territoire communal voit se développer au quotidien, sous l'impulsion municipale, du réseau des médiathèques de GPSEA, des équipements socio-culturels et des associations, une offre culturelle riche et variée qui promeut un accès à la culture pour tout un chacun, quels que soient son âge et son milieu d'origine.

Durant l'été, s'est tenue la manifestation « Antirouille 2022 » qui a permis de proposer durant deux mois, et deux fois par semaine, un programme culturel et de loisirs riche et diversifié dans les différents quartiers de la ville : ateliers artistiques et sportifs, spectacles de musique, de théâtre, de danse et de magie et des séances de cinéma en plein air. Le programme a intégré plusieurs ateliers et spectacles en rapport avec la préservation de l'environnement : fabrication d'instruments à partir de matériaux recyclés, atelier sur le tri sélectif, compostage et fabrication de produits ménagers, spectacle sur la biodiversité ou encore promenade contée autour des arbres du parc Dupeyroux.

Divers événements, en lien avec des partenaires et associations, ont également été organisés en 2022 :

- **Foire aux jeux et aux jouets** : sous l'impulsion du conseil de quartier du secteur ouest et avec la participation de partenaires associatifs, la MJC Club de Créteil a organisé une vente de jouets et de jeux à des prix abordables en direction des usagers pour soutenir leur pouvoir d'achat. Plus de 1 000 personnes ont participé à cet événement ;
- **Ici commence la mer** : ce projet a permis, en mêlant le sport, l'activité artistique et le développement durable, à une quinzaine de jeunes de 11 à 14 ans et leurs familles, inscrits à l'accueil de loisirs de la MPT Jean-Ferrat, de participer à plusieurs temps forts comme la

réalisation d'une fresque murale par l'artiste Street Art Comer, de découvrir la pratique de la voile avec l'USC Voile, de participer à un séjour à Quiberon, ou encore de participer à des temps de sensibilisation autour du développement durable. Le projet a également permis de sensibiliser 36 enfants aux droits de l'enfant et à la protection de la nature ;

- **Vis ta différence** : en lien avec le club des seniors du CCAS, l'USC Handball, l'Affif, l'UPEC et GPSEA, un court-métrage muet intitulé « Travelling atout âge » a été réalisé pour promouvoir la création de liens intergénérationnels et sensibiliser à la différence, qu'elle soit culturelle, générationnelle ou encore liée au handicap.

Enfin, en 2023, la direction de la culture participera à un jumelage avec le musée Rodin, dispositif proposé par la préfecture du Val-de-Marne. L'objectif sera d'accompagner des jeunes de 16 à 25 ans en décrochage scolaire issus des QPV afin de favoriser l'accès à la culture pour tous et la réinsertion.



Foire aux jeux et aux jouets

C. La pratique sportive à tous les niveaux



Créteil a choisi de faire du sport un vecteur de cohésion sociale et d'épanouissement personnel sur son territoire. La Ville met ainsi à disposition ses équipements sportifs pour la pratique de tous niveaux, elle soutient le mouvement associatif dans son développement et accorde une aide à la pratique culturelle et sportive aux enfants des familles les plus modestes afin de permettre au plus grand nombre de s'épanouir dans la discipline de son choix.

Fort de cet engagement résolu pour le sport, la Ville s'inscrit dans le cadre du label « Terre de Jeux 2024 » avec la volonté de développer le sport-santé et de favoriser la découverte d'activités sportives tout au long de l'année. Pour ce faire, la direction des sports a lancé en 2022 le dispositif Créteil Sport Ensemble pour permettre aux Cristoliennes et Cristoliens de découvrir une pratique sportive comme la zumba, le yoga ou le handfit un dimanche par mois. Chaque session est encadrée par des professionnels qualifiés et des éducateurs sportifs de la ville.

En 2022, la Ville a assuré la continuité des pratiques sportives des enfants, facteur de bien-être, de santé et d'épanouissement personnel, en réservant un temps suffisant consacré aux activités physiques et sportives sur les temps scolaire et périscolaires (5 239 élèves ont participé aux sessions d'EPS

incluant 18 classes spécialisées, et 15 204 aux activités le midi et le soir) ainsi qu'au sein des accueils de loisirs (11 040 enfants).

Cette année a également permis de promouvoir la pratique sportive féminine grâce à la mise en place d'une action intitulée « Marrainage des écoles » dans les cinq écoles des quartiers « politique de la ville de la cité éducative ». Ce dispositif, né d'une concertation entre la direction des sports et l'US de Créteil, permet de promouvoir les valeurs du sport de haut niveau et du sport féminin en organisant des rencontres et des défis entre élèves de cycle 3 et mairaines.

Par ailleurs, la Ville a mis en place le Pass'sport, aide financière portée par l'État, qui propose une allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant ou jeune adulte éligible afin de financer tout ou partie de l'inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023. 1 441 enfants ont bénéficié du Pass'sport en 2022 (pour les 30 associations membres de l'US Créteil). Ce dispositif vient compléter l'aide municipale à la pratique d'activités culturelles et sportives accordée aux enfants des familles modestes (1 518 bénéficiaires du Bon Sport en 2022).



Créteil Sport Ensemble :
un nouveau dispositif phare de l'engagement sportif de Créteil



Création du dispositif
« Marrainage des écoles » pour promouvoir la pratique sportive féminine auprès des jeunes



1 441
enfants bénéficiaires du Pass'sport et
1 518
bénéficiaires du Bon Sport

D. La participation citoyenne autour du développement durable

LA PARTICIPATION CITOYENNE AU SEIN DES CONSEILS DE QUARTIER

Au sein des conseils de quartier, lieu d'expression démocratique et citoyenne de proximité, les 258 conseillères et conseillers construisent des projets collectifs au bénéfice de l'intérêt général et de l'embellissement de leur quartier. Il peut être cité la réalisation en 2022 de certains projets en lien avec le développement durable comme la réhabilitation du square Terray en jardin collectif dans le quartier du Mont-Mesly.

L'année 2022 fut aussi particulière, puisque la première édition d'un budget participatif d'un montant de 500 000 euros a eu lieu. Ce budget participatif a pour ambition de renforcer la participation citoyenne en permettant aux habitantes et habitants, ainsi qu'aux conseils de quartier, de proposer et de porter des projets. L'appel à projets a été lancé début avril et s'est clôturé en juin 2022. Les habitantes et habitants ont eu la possibilité de proposer des actions répondant à certains critères : les propositions devaient être d'intérêt général, relever de la compétence communale, concerner une dépense d'investissement, ne pas générer de dépenses de fonctionnement et être compatibles avec les projets d'aménagement de la ville.

Cette première édition a permis de réunir 220 propositions principalement autour des thématiques liées à l'aménagement de l'espace public, à la nature en ville, à la mobilité durable et à la circulation. Ces propositions ont été expertisées et chiffrées par les services municipaux avant d'être soumises au vote des conseils de quartier, ce qui a permis de retenir 15 projets lauréats, lesquels seront mis en œuvre durant le premier semestre 2023.

LA PARTICIPATION CITOYENNE AU SEIN DES CONSEILS DES JEUNES

Dans le cadre de son travail de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté au sein des conseils des enfants, des adolescents et des jeunes, la direction de la démocratie locale et de proximité aborde diverses thématiques en rapport avec le développement durable. Ce sont 112 Cristoliennes et Cristoliens de

9 à 20 ans qui, en 2022, ont participé au développement d'idées.

Le conseil municipal des enfants, qui compte 53 enfants, a travaillé à un programme de sensibilisation au développement durable. Ils ont ainsi pu découvrir les actions de la ville conduites en matière de transition écologique. Il a également sensibilisé 425 enfants aux droits des enfants lors d'ateliers ludiques et interactifs dans les classes de CM2 de la ville. En 2023, les enfants conseillers souhaitent organiser des fresques du climat à destination du reste des enfants mais aussi créer une campagne de sensibilisation au respect de la planète et aux écogestes du quotidien. L'idée serait d'apposer au sol les messages écrits et visuels imaginés et conçus avec les enfants, aux abords de 15 écoles cristoliennes pour une durée d'environ quinze jours.

Le conseil des adolescents a, quant à lui, travaillé sur un jeu de lutte contre le harcèlement et les discriminations. En lien avec un ludothécaire et une psychologue, les adolescents ont créé le jeu « Aidons Camille, le jeu du Cado contre le harcèlement ». Les 24 adolescents conseillers impliqués dans le projet ont ainsi pu sensibiliser 400 autres adolescents, et poursuivront leur engagement sur l'année scolaire 2022-2023 autour des sujets associés à l'égalité filles-garçons et à l'écologie.

Le conseil des jeunes, qui compte 28 jeunes engagés, a travaillé pour sa part sur les thèmes de la solidarité et du climat. Diverses rencontres avec des professionnels ont eu lieu depuis le début de leur mandat. Ils poursuivront ce travail en 2023 en organisant des collectes dans les lycées et en travaillant sur ces sujets avec la Croix-Rouge de l'UPEC.



500 000 €

dédiés à la 1^{re} édition à budget participatif



220

propositions formulées par les habitantes et habitants de Créteil



15

projets lauréats du budget participatif à l'issue du vote des conseils de quartier



Réaménagement de l'aire de jeux du square du Bateau

06

RENFORCER DES ACTIVITÉS INTERNES

La ville ne saurait proposer à sa population un modèle de ville durable sans veiller à adapter progressivement aux exigences du développement durable sa manière de conduire les politiques publiques municipales, de gérer les performances énergétiques de son patrimoine ou d'impulser sa politique d'achat.

Pour ce faire, Créteil s'efforce d'agir de manière responsable, à la fois, en réduisant l'impact sur l'environnement de l'activité quotidienne de ses services municipaux mais également en impulsant une démarche d'éco-exemplarité qui vise à mobiliser l'ensemble de ses agents, partenaires et prestataires en faveur d'actions vertueuses et respectueuses de l'environnement et des ressources.



L'EXEMPLARITÉ

DE LA COLLECTIVITÉ



A. La gestion des consommations énergétiques des bâtiments

Depuis plusieurs années, la Ville a adopté une approche économe et maîtrisée de sa consommation énergétique. Cependant, pour faire face à la crise de l'énergie qui s'est amplifiée au cours de l'année 2022, la Ville a adopté un plan d'action communal sur l'énergie en octobre 2022 afin de renforcer son engagement autour de la transition énergétique.

Si ce plan permet d'apporter une réponse immédiate aux ménages cristoliens fragilisés par la crise, et de construire l'avenir de la transition énergétique de Créteil, il engage également de réels efforts de sobriété pour réduire les consommations énergétiques du patrimoine de la ville. En 2022, les services municipaux ont ainsi pu enclencher les travaux autour de trois grands sujets.

LES ACTIONS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ASSOCIÉES AU DÉCRET TERTIAIRE

Dans le cadre de la réglementation relative aux obligations de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire, la Municipalité a donné en 2022 une nouvelle impulsion à sa démarche en faveur de l'amélioration des performances énergétiques de son patrimoine. Un diagnostic technique et énergétique a ainsi été mené sur 39 bâtiments de plus de 1 000 m² afin d'identifier les actions structurantes à conduire pour réduire de 40 % les consommations énergétiques de la commune d'ici à 2030. Cette étude servira ainsi de base à l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de travaux permettant de renforcer l'efficacité énergétique du patrimoine de la commune et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Cette démarche est amenée à s'amplifier en 2023 avec la réalisation d'audits énergétiques complémentaires d'une dizaine de bâtiments, et d'études de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur trois sites, avec la mise en place d'un outil de suivi des consommations d'énergie des principaux équipements du patrimoine et avec la mobilisation d'un conseiller énergie pour permettre à la Ville d'optimiser ses choix d'intervention.

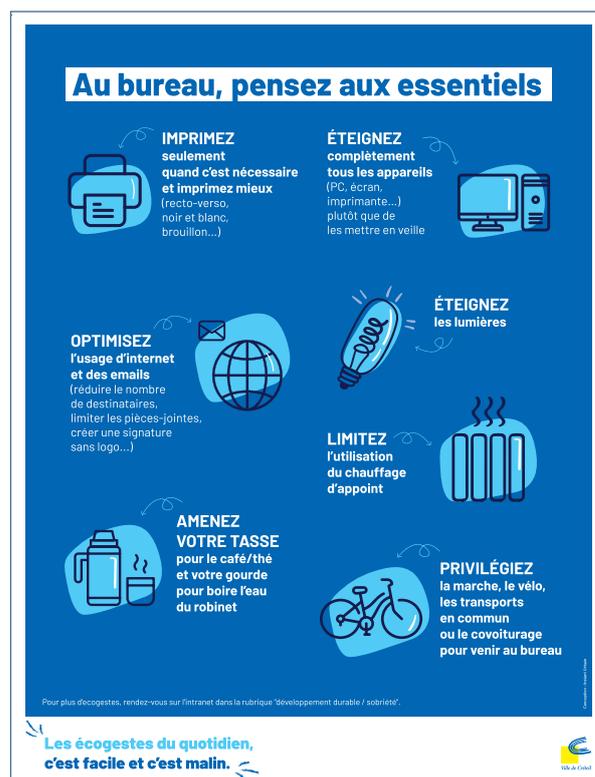
Les actions de sobriété appliquées aux bâtiments

Pour atteindre l'objectif fixé par l'État de réduction des consommations énergétiques d'environ 10 %, plusieurs mesures ont été mises en œuvre dans les équipements communaux (bureaux administratifs, groupes scolaires, gymnases). Ainsi, la température des bureaux administratifs a été réduite de 1°C pour atteindre de jour à 19 °C. Dans ces mêmes locaux, l'amplitude horaire de chauffe quotidienne a été réduite d'une heure avec une baisse progressive des températures à partir de 18 h. La période de chauffe hivernale de l'ensemble des équipements a été réduite de deux mois.

Pour accompagner ces changements d'usages, une campagne de sensibilisation et de communication autour des écogestes à adopter a été menée. Ont ainsi été mis en place :

- Des affiches pour rappeler les écogestes du quotidien au bureau ;
- Une newsletter énergie pour informer l'ensemble des agents de la mise en place d'actions de sobriété et communiquer sur les dispositifs d'accompagnement et de communication ;
- Un défi sobriété pour engager de façon ludique les agents autour des gestes de sobriété pouvant être réalisés au bureau ;
- Une rubrique autour de la sobriété énergétique accessible sur l'intranet de la ville pour dédier un emplacement aux efforts de sobriété de la ville et publier les actualités.

Plusieurs réunions de pilotage, mais aussi des réunions de présentation aux directeurs des services municipaux et aux organisations syndicales, se sont tenues depuis l'adoption du plan d'action sur l'énergie.



Affiche sur les écogestes à adopter au bureau

Enfin, un dispositif de visite énergie a été élaboré pour répondre aux problématiques énergétiques qui peuvent être rencontrées dans les équipements municipaux (problème d'inconfort thermique, difficulté pour régler le chauffage, constat de courants d'air, envie de mieux comprendre le fonctionnement énergétique du bâtiment).

LA CRÉATION D'UN RÉSEAU DE RÉFÉRENTS SOBRIÉTÉ

Pour assurer un accompagnement de proximité dans les bâtiments communaux autour des questions de sobriété énergétique, un premier réseau de 16 référentes et référents sobriété a été lancé en 2022. À la suite d'un appel à volontaires, ce réseau a été créé pour assurer un accompagnement et une communication de proximité auprès des différents équipements. Les référentes et les référents sobriété ont suivi une formation sur les questions énergétiques pour mieux comprendre la thématique et le fonctionnement énergétique des bâtiments. Leur rôle est de :

- Diffuser les messages clés autour de l'énergie auprès des équipes ;
- Garantir la bonne mise en œuvre des actions de sobriété, dépister les gaspillages énergétiques et sensibiliser les collègues aux bons gestes ;
- Compiler les problématiques techniques des équipements et proposer des visites énergie de leurs bâtiments de référence ;
- Diffuser les éléments de communication tels que les affichages autour des écogestes ou du défi sobriété.

B. Les mobilités et les déplacements professionnels

LA GESTION DE LA FLOTTE DE VÉHICULES

La Ville et son CCAS possèdent une flotte de 266 véhicules : 87 véhicules utilitaires dont huit roulant au GPL et deux électriques, 114 véhicules légers dont 20 électriques, deux hybrides et un roulant au GPL, sept poids lourds, sept véhicules de transport en commun, 43 deux-roues dont un électrique, et huit vélos électriques.

Au travers de l'activité du service du garage municipal, la collectivité porte l'ambition de proposer à ses agents des véhicules à la motorisation adaptée à leur besoin, d'inciter à une utilisation raisonnée des véhicules et de favoriser une consommation maîtrisée des carburants et consommables.

Cette stratégie, qui vise à limiter l'impact écologique de la flotte automobile, se traduit dans les résultats suivants :

- Après une demande en carburant particulièrement basse en 2020 en raison des contraintes sanitaires, l'année 2022 confirme la tendance

à la hausse remarquée en 2021, qui s'explique par une pleine reprise de l'activité. Cela se traduit par un volume consommé de carburant de 176 358 litres. Pour autant, l'objectif engagé depuis plusieurs années de réduction de la consommation d'énergies fossiles se poursuit (- 28 % depuis 2014) ;

- Une démarche active de tri sélectif des déchets spéciaux, qui a permis en 2022 de faire enlever et traiter par des prestataires spécialisés : 155 enveloppes de pneumatique, 200 litres de solvant de nettoyage, 1 000 litres d'huiles usagées, 900 kg de produits lessiviels, 300 kg de déchets divers (emballages et matériels souillés) ;
- Une volonté d'amorcer la transition énergétique de sa flotte par l'achat de véhicules électriques. À ce titre, elle a procédé, en 2022, à la réception de quatre nouveaux véhicules électriques, un véhicule hybride rechargeable, portant le total à 25 véhicules électriques et hybrides. En 2023, cet objectif s'accroîtra avec la commande de six véhicules électriques supplémentaires, ce qui permettra d'accroître l'électrification du parc automobile.



LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE DU VÉLO

La Ville souhaite développer la mobilité douce auprès des agents municipaux, avec notamment la promotion de la pratique du vélo. Pour cela, les actions suivantes ont été menées :

- La création d'une flotte de vélos électriques bientôt opérationnelle composée de huit vélos à assistance électrique, dont deux ont été achetés en 2022 ;
- Une sensibilisation des agents à la mobilité durable en proposant, lors du Forum de la prévention des risques professionnels des parcours vélo, un atelier de réparation pour apprendre à bien entretenir son vélo, une initiation à l'utilisation d'un vélo électrique et des trottinettes électriques, et une sensibilisation au code de la route ;
- La création prochaine d'un garage à vélos pour accueillir la flotte de vélos électriques de la ville, ainsi que les vélos électriques des agents qui effectueraient leurs déplacements domicile-travail avec ce mode de transport.



12,4 %
de véhicules
électriques,
véhicules hybrides
et vélos électriques



167
agents ont
bénéficié du
forfait mobilités
durables en 2022

LES AIDES AUX MOBILITÉS DURABLES

Le forfait mobilités durables

Le conseil municipal du 4 avril 2022 a adopté la mise en place du « forfait mobilités durables »

tel que défini par le décret du 9 décembre 2020 posant le principe d'une aide financière de 200 euros pour les agents qui ont choisi un mode de transport alternatif pour leur trajet domicile-travail. En 2022, les modes de transport concernés étaient le vélo, le vélo électrique et le covoiturage (en tant que conducteur ou passager).

Le forfait mobilités durables a été conditionné à l'utilisation du vélo ou la pratique du covoiturage pendant au moins 100 jours dans l'année et proratisé à 75 jours par rapport au lancement du dispositif, qui a eu lieu en avril 2022.

En 2023, les modalités du forfait mobilités durables changeront et concerneront davantage de modes de déplacement. Par ailleurs, il sera cumulable avec le remboursement du passe Navigo et dépendra d'un nouveau barème (100 € pour 30 à 59 jours, 200 € pour 60 à 99 jours, 300 € pour au moins 100 jours).

Le remboursement du passe Navigo

La collectivité prend en charge 50 % des frais du Passe Navigo des agents utilisant un transport en commun. En 2022, 422 personnes ont bénéficié de ce remboursement pour un montant total de 118 250 euros.



Espace de sensibilisation à la pratique du vélo électrique

C. La maîtrise des consommables et la valorisation des déchets

La Ville a mis en place plusieurs actions pour assurer une plus grande maîtrise des consommables et des déchets générés par son activité.

LES ACTIONS AUTOUR DU NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Au cours des dernières années, les services municipaux ont entrepris progressivement la dématérialisation d'un certain nombre de procédures, permettant ainsi la réduction des consommations de papier. En 2022, cette dynamique de dématérialisation s'est renforcée avec, à titre d'exemples, la mise en place de l'archivage électronique des pièces administratives générées par les services (contrôle de légalité, commandes, factures, photos), la dématérialisation des circuits de traitement du courrier entrant ou encore la dématérialisation des démarches scolaires proposée aux familles (inscriptions scolaires, démarche pour le calcul du quotient familial).

En 2023, la dématérialisation des procédures de la collectivité se poursuivra avec notamment le déploiement d'un outil de gestion dématérialisée de la commande publique, qui permettra de disposer un circuit de décision complètement dématérialisé.

En complément de ces projets informatiques, peuvent également être présentées les démarches suivantes, qui favorisent le réemploi et la réutilisation :

- L'achat de 20 téléphones mobiles et de huit PC portables reconditionnés ;
- La revalorisation des équipements informatiques obsolètes à travers la réparation par la direction des systèmes d'information afin de remettre en circuit ces appareils, la vente de certains équipements via la plateforme Agora Store ou par le biais du don direct ou indirect à des associations d'insertion ;
- La vente aux enchères du mobilier scolaire et du matériel de restauration (13 lits superposés mis en vente en 2022), ainsi que le don de mobilier scolaire à une association en faveur d'une école aux Comores.

LES ACTIONS AUTOUR DE LA COLLECTE ET DU TRI DES DÉCHETS

En 2022, le système de tri sélectif a été retravaillé au sein des bureaux administratifs de la ville. Tous les bureaux ont été équipés de nouveaux contenants pour collecter



1 794 kg
de déchets
alimentaires
collectés dans les
deux restaurants
administratifs
entre octobre et
décembre 2022



+ de 350
nouvelles
poubelles de tri
mises en place
dans les bureaux
administratifs



Table de tri au restaurant administratif de l'hôtel de ville

les déchets recyclables en cohérence avec les consignes d'extension du tri de GPSEA. Par ailleurs, en rapport avec la loi antigaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC) et la mise en place du nouveau marché de collecte et de valorisation des déchets alimentaires lancé par GPSEA en 2022, la Ville et ses restaurants administratifs participent à la phase d'expérimentation de la collecte et de la valorisation de ces déchets. Des tables de tri ont ainsi

été installées dans les deux restaurants afin de collecter les déchets alimentaires d'un côté et les déchets recyclables de l'autre.

En 2023, sera menée une action autour de la collecte et la valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).

D. La commande publique responsable

La Ville et son CCAS poursuivent depuis de nombreuses années l'ambition d'une politique d'achat responsable et vertueuse. La performance de nos achats et leur éco-exemplarité font l'objet d'une attention constante pour faire de la commande publique un levier au service du développement du territoire communal.

En 2022, la collectivité a conclu près de 237 marchés toutes procédures confondues. Près de 76,8 %, soit 182 marchés, ont été signés avec des prestataires domiciliés en région Île-de-France (dont 37,36 % au sein du département), réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre induites par les déplacements et les livraisons. La Ville collabore également avec des PME et les microentreprises, qui représentent respectivement 43,45 % et 18,14 % de ses fournisseurs.

LES CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET D'INSERTION

Par ailleurs, des clauses environnementales sont incluses dans les marchés, selon leur nature, afin que

la Ville puisse exiger de ses prestataires qu'ils mettent en œuvre des actions vertueuses. À cet égard, la collectivité demande notamment que les offres qu'elle reçoit prévoient des solutions en matière de gestion et de valorisation des déchets, proposent des produits issus de filières d'approvisionnement responsables en adhérant à des labels et, pour les opérations de travaux, envisagent des mesures visant à réduire les nuisances sur les chantiers et à sécuriser leur accès. En 2022, ce sont ainsi 62,4 % de l'ensemble des marchés publics de la collectivité qui comportaient une clause environnementale, dont 100 % des marchés de travaux. Par ailleurs, en 2022, la pondération du critère environnemental a évolué pour s'adapter à l'objet du marché et atteindre jusqu'à 20 % de pondération de la note finale. 70 marchés ont une pondération à 10 %, soit 75,27 %, 11 marchés ont une pondération à 5 % soit 11,83 %, trois marchés ont une pondération à 15 %, soit 3,23 %, et neuf marchés ont une pondération à 20 %, soit 9,68 %.



Showroom des vêtements de travail

La Ville continue également d'envisager sa commande publique comme un vecteur d'insertion en intégrant dans ses appels d'offres des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions. Divers dispositifs sont mobilisés dans ce cadre, tels que les clauses d'insertion, les clauses sociales ou les marchés réservés afin d'inciter les entreprises à s'engager en la matière. Ainsi, en 2022, trois marchés de travaux ont pu intégrer des critères d'insertion sociale : le renouvellement du marché de nettoyage, entretien et maintenance attribué à une structure d'insertion professionnelle dans le cadre d'un marché réservé, l'entretien des tenues à haute visibilité des services parcs et jardins et voirie confié à un ESAT ainsi que le marché de travaux pour l'opération de requalification du stade de la Habette ou les travaux de la crèche de la Brèche.

L'année 2023 permettra de poursuivre et de renforcer les actions menées autour des clauses environnementales et sociales. Pour ce faire, la direction de la commande publique prévoit de sensibiliser les services aux clauses de performance environnementale et de renforcer le sous-critère « politique d'insertion de l'entreprise » en le systématisant et lui accordant davantage de points.

L'INTÉGRATION DES ENJEUX LIÉS À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS LES MARCHÉS

Par ailleurs, différentes lois sont venues ces dernières années renforcer la prise en compte

de ces exigences environnementales au sein des marchés de la collectivité, et ce afin de faire de la commande publique un levier de l'économie circulaire, contribuant ainsi à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement :

- La loi n° 2018-398 dite EGalim relative à une alimentation saine, durable et accessible à tous du 30 octobre 2018 : elle prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 2022 les restaurants collectifs ont l'obligation de proposer à la consommation au moins 50 % de produits labellisés dont 20 % de produits biologiques. Le marché des denrées alimentaires des restaurants administratifs a ainsi été retravaillé en 2021 afin de répondre à cette exigence, ce qui est le cas depuis avril 2022 ;
- La loi n° 2020-105 dite AGECE relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 : elle prévoit, à travers des actions étalées sur plusieurs années, de lutter contre le gaspillage et l'obsolescence programmée et, de favoriser le réemploi solidaire. Ainsi, en 2022, plusieurs marchés ont été revus pour supprimer les plastiques à usage unique et favoriser l'acquisition de biens issus du réemploi ou de la réutilisation, ou intégrant des matières recyclées dans des proportions fixées entre 20 % et 100 % selon le type de produit. En 2022, pour le marché concerné, 21,63 % des biens de fourniture achetés étaient issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégraient des matières recyclées. En 2023, le nouveau marché de vêtements de travail sera révisé pour respecter la réglementation.



62,4 %
des marchés publics intègrent une clause environnementale



21,63 %
de biens de fourniture issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées

E. La gestion des ressources humaines

La Ville et son CCAS développent au quotidien, pour les 2 261 agents de la collectivité, une politique de gestion de ressources humaines attentive et ambitieuse.

LA VALORISATION DES COMPÉTENCES ET LA FORMATION CONTINUE DES AGENTS

Les missions dévolues aux personnels publics, qui se mobilisent quotidiennement pour répondre aux attentes de la population cristolienne, évoluent et se transforment au gré des progrès technologiques et des besoins nouveaux des usagers. Pour accompagner cette dynamique ainsi que les parcours professionnels, la collectivité

a fait de la valorisation des compétences et de la formation continue des agents une priorité pour le déploiement d'un service public de qualité. À cet égard, 7 008 journées de formation ont eu lieu en 2022 et 1 444 agents ont pu suivre au moins une fois une formation durant l'année.

La politique de formation veille également à s'inscrire dans les dimensions environnementales et sociales du développement durable. Ainsi, l'organisation des formations en intra-collectivité sont privilégiées pour favoriser la participation des agents relevant de la catégorie C. De plus, des formations orientées sur l'acquisition des compétences de base, la remise à niveau ou la lutte contre l'illettrisme sont régulièrement proposées.



7 008

journées de formation suivies par les agents municipaux dont 1 147 liées au numérique



Session de formation des managers

Enfin, dans un contexte de digitalisation progressive des démarches administratives et de mutation des modes de communication avec les administrés, la collectivité veille à renforcer la sensibilisation des agents aux enjeux du numérique et les accompagne dans l'acquisition ou la consolidation de leurs compétences. En 2022, on compte ainsi 1 147 jours de formation au numérique pour 410 agents, soit 528 journées de plus qu'en 2021.



700

agents participant à la 4^e édition du Forum de la prévention des risques professionnels

LE SUIVI DES MOBILITÉS INTERNES ET DES PARCOURS PROFESSIONNELS

En 2022, ont été publiés 115 avis internes de vacance d'emplois au sein des services municipaux. Ces avis internes concernaient toutes les catégories (A, B et C) et toutes les filières. Les agents peuvent ainsi présenter leur candidature pour découvrir nouvel environnement professionnel et appréhender de nouvelles missions. Par ailleurs, sur simple demande, les agents peuvent être reçus par la direction de la valorisation des compétences pour un entretien autour des parcours professionnels afin

L'ACCOMPAGNEMENT POUR UN MAINTIEN DANS L'EMPLOI ET L'INSERTION

La collectivité mène une politique active d'accompagnement des agents confrontés à des restrictions physiques conduisant à des reclassements professionnels. Avec pour objectif de maintenir durablement dans l'emploi ces agents fragilisés, un accompagnement individualisé est assuré au quotidien. De même une période d'immersion préalable à l'intégration dans leurs nouvelles fonctions leur est proposée ainsi que des formations adaptées au nouvel emploi, et ce afin de les préparer à mieux appréhender ce changement d'environnement professionnel.

Une attention particulière est également portée à l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et des jeunes. Ainsi, pour l'année 2022, la Ville comptait au sein de ses effectifs 10,72 % d'agents en situation de handicap et le CCAS



297

agents ont signé une convention de télétravail



Stand sur les éco-gestes au Forum de la prévention des risques professionnels

6,19 % (obligation légale fixée à 6 % minimum). Puis, les services ont pu accueillir 14 apprentis, 81 collégiens en stage d'observation de 3^e, 212 lycéens de bac professionnel ainsi que 69 étudiants bac +2, +3 et +4. L'accueil de jeunes au sein des services municipaux, et tout particulièrement dans le cadre de contrats d'apprentissage, permet de faciliter la découverte d'un métier et de garantir une meilleure intégration sur le marché de l'emploi.

LA PROMOTION D'UNE POLITIQUE ACTIVE DE PRÉVENTION SANTÉ-SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le développement de l'activité ne peut être durable que dans un contexte où la santé et la sécurité des agents sur leur lieu de travail sont pleinement assurées. La collectivité conduit dans cette optique depuis 2017 une démarche ambitieuse de prévention avec la volonté de rendre les agents acteurs de leur propre santé au travail.

La collectivité dispose, pour ce faire, d'une direction dédiée à l'ergonomie et à la prévention au travail composée d'une équipe pluridisciplinaire comptant un médecin, une infirmière, une assistante sociale, une ergonome, une animatrice en santé au travail. Ainsi, dans la continuité des démarches engagées, la politique de prévention s'est poursuivie en 2022 avec notamment :

- L'accès à des consultations d'ostéopathie gratuites pour les agents les plus exposés dans leurs fonctions à la survenance de troubles musculosquelettiques (TMS) ;
- La poursuite des séances de massage assis pour prévenir des TMS, réduire les accidents du travail et limiter les restrictions médicales qui touchent les agents ;
- L'organisation de la 4^e édition du Forum de la prévention des risques professionnels, qui a rassemblé environ 700 agents. En 2022, l'accent a été mis en particulier sur le port des vêtements de travail et des EPI, avec un défilé d'agents volontaires des services. Par ailleurs, un stand animé par le service des prestations sociales et la mission développement durable a permis de sensibiliser les agents aux économies d'énergie pouvant être réalisées à leur domicile (éclairage, multimédia, électroménager, eau...);
- L'association de plus de 300 agents au choix de leurs matériels professionnels et de sécurité lors de show-rooms dans le cadre du renouvellement des marchés de fournitures ou d'équipements de protections individuelles.

LA MISE EN PLACE DU TÉLÉTRAVAIL

Le recours au travail à distance, rendu nécessaire pour assurer a minima certaines missions identifiées comme essentielles durant les périodes de confinement liées à la crise sanitaire, a conduit à accélérer la mise en place d'un cadre pour le télétravail au sein de la collectivité.

Adopté par le conseil municipal en avril 2021, le dispositif de télétravail mis en place permet aux agents de bénéficier du nombre de jours autorisé par la réglementation, à savoir trois jours, laissant à chaque responsable la charge, dans le cadre de ses fonctions managériales, de déterminer, en lien avec l'agent, le nombre et les jours télétravaillables les plus appropriés. Pour accompagner celles et ceux bénéficiant de jours de télétravail, la collectivité fournit l'équipement matériel nécessaire à la pratique du travail à distance, des conseils sont prodigués par l'ergonome pour adopter la bonne posture dans son espace de travail à domicile, et des formations à l'outil Teams – pour assurer les échanges et les réunions à distance – sont organisées. Ainsi, depuis le lancement du dispositif, 297 agents ont signé une convention pour bénéficier de jours de télétravail.

LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

La collectivité soutient et conduit des actions de promotion de la qualité de vie au travail participant au bien-être et à la cohésion des agents sur le lieu de travail. Ont ainsi pu être proposés en 2022 : l'atelier chant choral, la sophrologie, la pratique du taï-chi, des rendez-vous sportifs animés par la direction des sports ainsi que deux ateliers sur le thème de la retraite pour accompagner les agents dans cette nouvelle étape de vie.



Forum de la prévention des risques professionnels

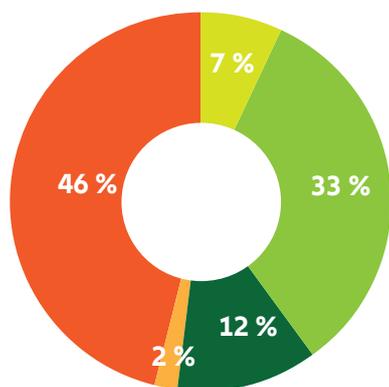
LES ENGAGEMENTS EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT

Au-delà des actions décrites au sein de ce rapport, l'engagement de la ville, de son CCAS et de ses partenaires en faveur du développement durable se matérialise également au sein de leurs budgets primitifs respectifs.

Le développement durable de notre commune, en tant que mission transversale, se retrouve de manière diffuse au sein de chacune des politiques publiques de la Municipalité. Ainsi, afin de compléter la présentation segmentée offerte par le cadre budgétaire et comptable à cette thématique au sein du budget principal de la commune, de son budget annexe chauffage urbain et des budgets du CCAS, mais également pour répondre à un objectif de lisibilité, il a été envisagé de valoriser cet engagement. Un recensement des prévisions budgétaires pour 2023 associées aux cinq finalités du développement durable a donc été réalisé à partir des demandes des services, du programme d'investissement et du budget du personnel.

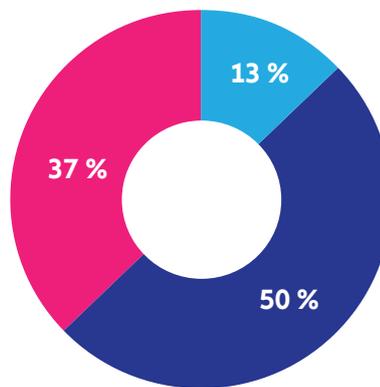
Il ressort de cet exercice que l'engagement de la Municipalité en faveur du développement responsable et durable de son territoire restera à un haut niveau en 2022. La collectivité proposera donc le 3 avril 2023 au conseil municipal de consacrer au développement durable un budget transversal pour 2023 à hauteur de 25,74 millions d'euros, soit 10,73 % de ses budgets.

Par finalités du développement durable



- Épanouissement de tous les êtres humains
- Lutte contre le changement climatique
- Cohésion sociale et solidarité
- Dynamique de développement
- Préservation de la biodiversité

Par typologie des dépenses



- Dépenses de fonctionnement
- Dépenses de personnel
- Dépenses d'équipement

BUDGÉTAIRES

DURABLE POUR 2023

| INVESTISSEMENT | |
|---|--------------------|
| Travaux énergétiques sur bâtiments | 2 199 887 € |
| dont bâtiments scolaires | 1 396 887 € |
| dont bâtiments administratifs | 683 000 € |
| dont bâtiments sportifs et sociaux | 120 000 € |
| Travaux réseau de chauffage urbain | 3 396 206 € |
| dont programme de travaux | 3 056 494 € |
| dont report de crédit | 339 712 € |
| Travaux sur l'espace public | 2 787 413 € |
| dont réseau éclairage public | 1 626 276 € |
| dont voirie et itinéraires cyclables | 225 642 € |
| dont espaces verts | 435 495 € |
| dont conseils de quartier | 500 000 € |
| Travaux en matière d'accessibilité | 525 683 € |
| dont bâtiments (ADAP) | 370 683 € |
| dont espaces publics (CIPH, PAVE) | 155 000 € |
| Divers (mobilité, dématérialisation, achats responsables, déchets) | 671 302 € |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 9 580 491 € |

| FONCTIONNEMENT | |
|---|---------------------|
| Dépenses des services | 3 289 149 € |
| Espaces verts et biodiversité | 728 300 € |
| Aides aux situations de fragilité | 870 525 € |
| FFCT eaux pluviales et production florale versé à GPSEA | 481 948 € |
| Accès au sport et à la culture | 387 400 € |
| Frais chauffage urbain | 130 200 € |
| Actions de prévention santé | 261 962 € |
| Projets avec les assemblées locales | 42 650 € |
| Éducation au développement durable | 74 700 € |
| Dématérialisation des pratiques | 41 800 € |
| Subventions aux associations | 12 600 € |
| Actions de mobilité | 243 064 € |
| Mission de développement durable | 14 000 € |
| Dépenses de personnel | 12 872 772 € |
| Directions des services techniques | 9 808 409 € |
| Directions du CCAS et du logement | 2 138 046 € |
| Direction de la prévention-sécurité | 373 708 € |
| Directions de l'éducation et jeunesse | 405 376 € |
| Direction de l'urbanisme | 48 572 € |
| Direction du développement durable | 98 661 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | 16 161 921 € |

Parallèlement, GPSEA et Créteil Habitat prennent une part active à l'engagement de notre territoire en faveur de la transition écologique, qui se traduit également au sein de leurs budgets respectifs.

GPSEA, dans le cadre de ses compétences liées à l'environnement, au cadre de vie, à la gestion de l'eau et aux déplacements, et de la mise en œuvre des 50 actions du plan climat-air-énergie territorial, consacrera en 2023 un budget en lien avec ces thématiques estimé à 72,74 millions d'euros, dont 26,40 millions d'euros seront directement consacrés à la commune de Créteil.

Créteil Habitat, dans la continuité de ses actions en matière de rénovation énergétique et au travers notamment de la finalisation des travaux portant sur la tour Mansart dans le quartier du Montaigut, des réhabilitations des résidences du Halage et du 18 bis rue des Mèches ainsi que l'engagement de frais d'études relatives à des opérations futures, prévoit en 2023 un investissement s'élevant à hauteur de 4,2 millions d'euros.

En 2023, le volontarisme financier combiné de ces acteurs permettra donc que 56,34 millions d'euros soient consacrés au développement durable et à la transition écologique de notre territoire cristolien.





Réalisation :

Émilie Perrin, chargée de mission développement durable
et transition écologique

Contributions :

Services municipaux, Vivre Ensemble, Grand Paris Sud Est
Avenir et Créteil Habitat Semic

Conception :

Alain Junguené, agence Emaginere

Photographies :

Journal du Vivre Ensemble

Impression et origine du papier :

Service imprimerie-reprographie de la Ville
Papier certifié PEFC